

## LE SILENCIEUX

### Les Aphorismes de Maxime

**L**A PENSÉE du jour : « Le travail se fait payer cher; c'est pour ça qu'on l'économise ».

Les individus qui cherchent rassurément à vous convaincre ne visent qu'à affermir leur foi chancelante.

Réfléchir, c'est se chercher des raisons.

Chez plusieurs, le devoir est une passion froide.

Ce qui se concocte bien annonce obscurément que les mots pour mentir coulent à l'avenant.

La peur collective est une grande rassembleuse.

Le verbe haïr se conjugue au mode vindicatif.

ALBERT BRIE

## Le pdg de l'AMARC a violé les règles d'octroi de concessions



M. Jean Émond, pdg de l'AMARC.

Laurent Soumis

LE PRÉSIDENT de l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC), M. Jean Émond, a contourné en 1987 les règles d'octroi des concessions commerciales à La Ronde pour accorder un contrat à l'un de ses amis en dépit des recommandations contraaires de ses services et à des conditions qui se sont avérées fort coûteuses pour la société paramunicipale.

Le 6 août 1987, LE DEVOIR avait attaché le grelot en signalant l'octroi d'un contrat à M. Paul Lavoie pour l'exploitation d'une concession alimentaire à La Ronde sans aucune référence à un quelconque processus d'appel d'offres public.

### EXCLUSIF

Au terme de ce contrat, l'AMARC s'engageait à fournir les équipements nécessaires à l'exploitation. Le pdg de l'AMARC, M. Jean Émond, avait alors soutenu qu'aucun autre concessionnaire n'était intéressé à l'exploitation en fournissant lui-même l'équipement.

De documents, procès verbaux, rapports internes et témoignages obtenus récemment par LE DEVOIR révèlent les faits suivants :

■ Paul Lavoie était un ami personnel de Jean Émond;

■ Jean Émond a écarté la recommandation de ses propres services qui privilégiaient un autre conces-

sionnaire jugé plus rentable et prêt à fournir lui-même l'équipement;

■ le conseil d'administration n'a pas été appelé à trancher sur les différentes propositions;

■ Jean Émond est intervenu au moment de la négociation du contrat pour diminuer le dépôt de garantie exigé;

■ à la suite du bris de contrat par Paul Lavoie, l'AMARC n'a engagé aucun recours légal;

■ outre les investissements dont elle aurait pu faire l'économie, l'AMARC n'a pas pu récupérer la totalité de sa créance.

C'est le 16 janvier 1987, deux mois après la nomination de M. Émond à la présidence, que l'AMARC a entrepris la pré-sélection pour trouver un

concessionnaire pour l'emplacement 0-262 de La Ronde. Selon plusieurs témoignages, M. Émond fréquentait à l'époque M. Lavoie qui opérait à Montréal les restaurants Prévost et Le Royer.

À ce moment, M. Lavoie n'avait pas encore obtenu les lettres patentes pour la création de la société 2428-9324 qui deviendra par la suite concessionnaire du 0-262. Sa charte a été enregistrée trois semaines plus tard, le 9 février 1987.

Le 13 février suivant, cinq cadres de l'AMARC impliqués dans le dossier ont entrepris l'analyse des propositions écrites sollicitées entre temps auprès de trois sociétés pour l'exploitation du 0-262, dont celle de

Voir page A-4 : AMARC

## SOCIÉTÉ



### Objectif : intégrer les immigrants

Deux sociétés, un même objectif : intégrer et franciser les immigrants. En France, on a créé des « sites pilotes » pour faciliter la cohabitation des communautés d'étrangers avec les communautés locales. Au Québec, on ambitionne une plus grande régionalisation de l'immigration. Des textes de Sylviane Tramier, de Paris, et de Paul Cauchon.

Page B-1

### Le pari de Lech Walesa

Lech Walesa, élu président de la Pologne dix ans après son irruption comme leader syndical, arrivera-t-il à recoller les morceaux d'un pays en plein désarroi ? L'analyse de François Brousseau.

Page B-1

## SOMMAIRE

### Éditorial

Lech Walesa a été élu président de la Pologne avec une écrasante majorité, mais ce n'est qu'un ralliement de deuxième tour, et la campagne a dévié du débat sur les options démocratiques. Il viendra avec les prochaines élections parlementaires.

Page A-8

### L'Irak demeure inflexible sur le Koweït

L'Irak réaffirme sa détermination à ne pas céder un pouce du Koweït, qui restera une province de l'Irak, tandis que quelque 400 otages occidentaux quittent Bagdad.

Page A-7

### Les Québécois en proie à la morosité

Plus que jamais pessimistes quant à la situation politico-économique, les Québécois ont perdu confiance en leurs dirigeants politiques, révèle un sondage CROP réalisé pour le compte du Conseil du patronat du Québec.

Page A-2

## Chrétien élu dans Beauséjour

### Le chef libéral l'emporte avec une faible majorité

Le chef du Parti libéral du Canada, Jean Chrétien, a remporté hier l'élection complémentaire dans la circonscription de Beauséjour, au Nouveau-Brunswick. Il siègera dorénavant aux Communes, à titre de chef de l'opposition. M. Chrétien l'a emporté avec une faible majorité d'à peine 53 % des votes. Son adversaire néo-démocrate, Guy Cormier, a recueilli 40 % des suffrages.

Au moment d'aller sous presse, hier soir, le chef libéral menait par une majorité de 2094 voix dans 76 bureaux de scrutin sur 143 contre son principal rival néo-démocrate, Guy Cormier.

Invité à commenter sa faible majorité, M. Chrétien a répondu que l'important était d'être élu. « Je suis heureux d'être de retour à la Chambre des Communes, un endroit où j'ai toujours été à l'aise », a-t-il dit.

Sitôt élu, le chef libéral s'est adressé aux militants libéraux réunis à Shediac. « C'est la seconde étape de notre retour. (...) Nous allons aller à Ottawa. Nous allons commencer cette marche pour nous débarrasser de ce mauvais gouvernement », a-t-il lancé à ses supporters.

Devant son auditoire, M. Chrétien a rappelé « sa fierté de représenter

une minorité francophone qui vit en harmonie avec la communauté anglophone. Les Acadiens sont un peuple qui représente les valeurs fondamentales du Canada », a-t-il clamé.

Cette victoire permet à Jean Chrétien de retourner à la chambre des Communes pour la première fois depuis 1986. Cette année-là, il avait délaissé la politique pour retourner à la pratique du droit. Il avait auparavant représenté la circonscription québécoise de Shawinigan pendant huit mandats consécutifs.

« Nous avons à envoyer à Ottawa un gouvernement honnête. Nous allons préserver l'indépendance de notre pays », a-t-il dit.

M. Chrétien a évoqué sa présence devant la Commission sur l'avenir constitutionnel et politique du Québec, le 17 décembre prochain. « J'aurai l'honneur, la semaine prochaine, de me présenter devant l'Assemblée nationale du Québec pour dire aux Québécois que la solution est de rester ensemble », a-t-il dit.

« Je veux démontrer qu'il est possible d'être un francophone et être chez soi au Canada, tout comme il est possible d'être un anglophone et être chez soi au Québec », a-t-il dit.



PHOTO PC

Les électeurs de la circonscription fédérale de Beauséjour, au Nouveau-Brunswick, ont élu hier le chef libéral Jean Chrétien.

## La Tchécoslovaquie est au bord de l'éclatement, prévient Havel

PRAGUE (Reuter) — La Tchécoslovaquie est au bord de l'éclatement, a averti hier le président Vaclav Havel, qui a demandé aux hommes politiques de son pays d'éviter une crise constitutionnelle sur la question du partage des pouvoirs au sein de la fédération.

Il a réclamé au Parlement des pouvoirs présidentiels accrus, une cour constitutionnelle et des consultations par référendum, pour tenter de régler une querelle de plus en plus

épineuse entre Tchèques et Slovaques.

« Une crise constitutionnelle menace sans aucun doute, mais nous n'avons aucun moyen d'y faire face », a déclaré Vaclav Havel à l'Assemblée fédérale.

« L'État n'est pas mis en danger de l'extérieur, comme cela s'est produit souvent dans le passé, mais de l'intérieur. Nous le mettons en danger par notre propre manque de culture politique, notre manque de con-

science démocratique et de compréhension mutuelle et (...) notre manque d'expérience ».

Le président a tenu ces propos avant le début d'un débat parlementaire sur un projet de loi délicat, qui délègue de nombreux pouvoirs du gouvernement central aux deux républiques qui constituent la Tchécoslovaquie.

Ce projet de loi a été mis au point par les gouvernements fédéral, tchèque et slovaque après des mois de

négociations difficiles. Mais des députés de la république tchèque, la plus grande région du pays, veulent y apporter des amendements. Ils estiment que le projet fait trop de concessions aux demandes d'autonomie des Slovaques.

Le Conseil national (Parlement) slovaque a annoncé qu'il proclamerait la primauté des lois de la république sur celle de la fédération tchécoslovaque si le projet de loi n'était pas adopté sans amendement.

Vaclav Havel a déclaré qu'une telle décision « serait le début de l'éclatement de la Tchécoslovaquie en tant qu'État ».

« Notre pays cesserait d'exister, la Tchécoslovaquie serait inévitablement plongée dans le plus grand chaos juridique », des États tchèque et slovaque séparés n'auraient aucune chance de survivre et le monde leur tournerait le dos, a-t-il ajouté.

« Nous serions maudits par les fu-  
Voir page A-4 : Tchécoslovaquie

## Ottawa n'a pas l'intention de modifier la loi sur la santé, comme l'exige Côté

Marie Tison

de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le gouvernement fédéral n'a aucunement l'intention de modifier la Loi canadienne sur la santé, en dépit du désir exprimé par le gouvernement du Québec.

Il a enjoint le gouvernement québécois de respecter cette législation.

Certains aspects de la réforme québécoise des services de santé inquiètent quelque peu Ottawa, qui a communiqué avec Québec hier pour obtenir plus d'information.

Dans le cadre de la réforme, présentée vendredi dernier, le ministre de la Santé et des Services sociaux Marc-Yvan Côté a proposé des « frais orienteurs » de 5 \$ pour toute visite non urgente à un centre hospi-

telier, et un « impôt-services » sur certains programmes, comme l'assurance-médicaments et les services dentaires.

La Loi canadienne sur la santé interdit actuellement l'application d'un impôt sur les services médicaux de base. Le ministre Côté a toutefois exprimé son désir de faire amender cette législation.

Hier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social Perrin Beatty a été clair : le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de modifier la Loi canadienne sur la santé.

Il a affirmé que ceux qui désiraient y apporter des modifications devaient justifier leur position.

Il a fait remarquer que la Loi canadienne sur la santé interdisait spécifiquement la surfacturation et les frais modérateurs. Les frais orien-

teurs de 5 \$ de la réforme Côté ont attiré son attention, mais il a refusé de les condamner avant d'avoir étudié de près la réforme dans son ensemble.

Il a demandé à son personnel d'écrire au gouvernement québécois pour obtenir des informations sur la nature exacte des changements proposés, mais aussi pour lui faire savoir que la Loi canadienne sur la santé demeurera telle quelle, et que le gouvernement fédéral s'attendait bien à ce que toutes les provinces la respectent.

Il a ajouté qu'Ottawa ne croyait pas en la « taxation des malades ».

M. Beatty a refusé de dire ce qu'il entendait faire s'il constatait que Québec violait effectivement la Loi canadienne sur la santé.

Voir page A-4 : Ottawa

## Les omnipraticiens appuient la réforme des services de santé

Isabelle Paré

LES MÉDECINS omnipraticiens se disent prêts à suivre le ministre Côté dans sa réforme du système de santé, mais émettent des réserves sur une application pure et dure de la régionalisation des effectifs médicaux.

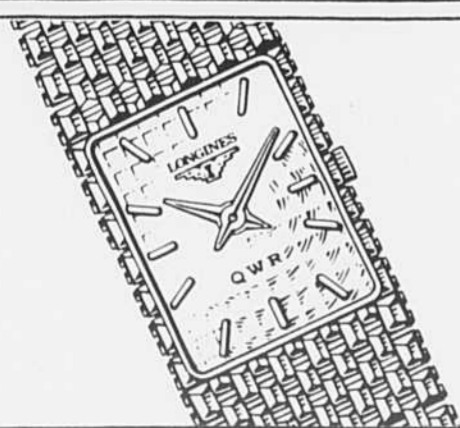
Contrairement au président de la Corporation professionnelle des médecins, le Dr Augustin Roy, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) est plus que d'accord avec l'essence du Livre blanc sur la santé présenté vendredi par le ministre Marc-Yvan Côté. Le

président de la Fédération, le Dr Clément Richer, tient d'ailleurs à ce que la distinction soit faite.

« Je m'inscris en faux contre les déclarations du Dr Roy qui soutient que la réforme n'est que de la poudre aux yeux. Tout le monde du réseau de la santé ne peut se tromper en même temps. Nous sommes d'accord avec l'essence du projet, même si l'application de certains éléments soulève des inquiétudes », a-t-il précisé hier.

Ces inquiétudes touchent d'abord l'inclusion des cabinets privés dans les plans d'effectifs médicaux par région prévus par la réforme. D'accord

Voir page A-4 : Omnipraticiens



**LONGINES**  
CHEZ  
**BIRKS**

Dans chaque boîte bleue se cache un rêve.

**BIRKS**

## Les municipalités appréhendent un transfert de factures plutôt qu'une réelle décentralisation

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE MINISTRE des Affaires municipales, M. Claude Ryan, déposera vendredi un projet global de transfert de responsabilités aux municipalités qui appréhendent un simple « transfert de factures » de 700 millions \$.

M. Ryan fera d'abord état de ses propositions aux représentants des deux unions municipales, à huis clos, dans une salle du Château Frontenac à Québec, pour les rendre publiques quelques heures plus tard au cours d'une conférence de presse.

« Notre principale appréhension, notait hier dans un entretien avec LE DEVOIR le président de l'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ), M. Roger Nicolet, c'est que ce transfert de responsabilités se limite à un transfert de factures et que la discussion sur une réelle décentralisation des pouvoirs soit évacuée ».

Le gouvernement annonçait dans le dernier budget, en avril dernier, son intention de refiler aux villes le coût de l'administration du transport en commun et exprimait sa volonté de réexaminer, à brève échéance, le partage des responsabilités entre les paliers provincial et municipal de gouvernement.

Depuis, il est apparu que Québec entendait refiler au palier local tout ce qui touche la voirie tertiaire (l'entretien des routes locales), les coûts du service de police (présentement les petites municipalités sont desservies sans frais par la Sûreté du Québec), certaines responsabilités en matière d'environnement, d'affaires culturelles, etc.

« La décentralisation des responsabilités devrait être accompagnée de l'ouverture de nouvelles sources de financement », précisait le ministre des Finances dans une annexe au Discours sur le budget. M. Gérard D. Lévesque faisait en outre état d'un « problème budgétaire » récurrent de 700 millions \$ par année que Québec, selon l'analyse de l'Union des municipalités (UMQ), voudrait régler en rejetant sur les municipalités

l'odieuse de lever de nouveaux impôts.

Dans un document d'analyse budgétaire daté du 19 octobre, et dont LE DEVOIR a obtenu copie, l'UMQ dénonce la position gouvernementale préalable aux négociations entre Québec et le monde municipal. Cette position « relève davantage de la stratégie d'action politique que d'une évidence comptable et financière ».

L'Union soutient que la stratégie du gouvernement s'appuie sur la volonté d'accroître les revenus de l'État (tous les paliers de gouvernement confondus) provenant du champ de l'impôt foncier sous prétexte de maintenir à un niveau concurrentiel par rapport à l'Ontario le fardeau de l'impôt sur le revenu des particuliers et des entreprises. L'impôt foncier est perçu par les municipalités, l'impôt sur le revenu, par le gouvernement provincial.

« Le gouvernement, écrit l'UMQ, entend éviter d'être celui qui restera associé à des réformes impopulaires, et tentera plutôt de forcer un règlement portant sur le transfert de plusieurs centaines de millions de dollars vers le secteur local (municipal ou scolaire), quitte à permettre au secteur local de lever de nouveaux impôts ».

« Dans ce document, l'Union soutient que Québec « noircit grossièrement et volontairement » sa situation budgétaire pour faire avaler aux villes, dont les finances ne sont pas aussi roses qu'on essaie de le faire croire, un transfert de responsabilités qu'elles ne sont pas toutes capables d'absorber ».

Le document souligne que 24 % de l'ensemble des budgets municipaux, contre 7 % en Ontario, est consacré au service de la dette. Cette proportion ne représente que 16 % du budget du Québec.

Le président du Conseil du Trésor, M. Daniel Johnson, confirmait en octobre l'intention de Québec de se retirer de plusieurs champs d'activité afin de régler de sérieuses difficultés financières.

La rencontre de vendredi est une première étape d'un processus de négociation qui se poursuivra au cours de l'hiver.

## En moins d'un an, les Québécois sont passés de l'optimisme au pessimisme politico-économique

Pierre O'Neill

EN PROIE à la morosité, plus que jamais pessimistes quant à la situation politico-économique, les Québécois ont perdu confiance en leurs dirigeants politiques.

Les résultats du sondage réalisé par la maison CROP pour le compte du Conseil du patronat du Québec tendent en effet à démontrer qu'en seulement douze mois le sentiment général de la population a fait un tête-à-queue. C'est-à-dire que 63 % des Québécois estiment que ça va mal actuellement au Québec, alors que 37 % continuent à penser que ça va bien. L'an dernier, dans la même proportion, ils croyaient exactement le contraire.

Cette perception pessimiste de la situation vaut également pour l'avenir prévisible, du moins en ce qui a trait au climat économique. Alors que seulement 19 % envisagent une amélioration de la situation, 44 % s'attendent à ce qu'elle se détériore au cours des six prochains mois. Le président du CPQ, Ghislain Dufour, et le directeur de recherche de CROP, Claude Gauthier, conviennent tous deux qu'il y a un lien étroit entre l'affaiblissement de l'activité économique et la détérioration du climat politique.

Cette évaluation de la situation politico-économique se traduit dans un jugement sévère sur la performance

des leaders politiques, alors que trois quarts des Québécois (76 %) en ont peu ou pas du tout confiance. La question référant aux « chefs politiques » en général, il n'est donc pas possible de conclure que ce ressentiment s'adresse davantage aux fédéraux qu'aux provinciaux. Les Québécois ne pensent pas beaucoup mieux des chefs syndicaux dont ils doutent dans une proportion de 64 %. Les journalistes arrivent au troisième rang, avec un taux de non-confiance de 59 %. Ce sont les chefs religieux et les chefs d'entreprise qui sont les mieux perçus, se méritant respectivement la confiance de 47 % et 46 % des Québécois.

L'enquête d'opinion publique de CROP repose sur 655 entrevues téléphoniques de dix minutes réalisées entre le 21 et le 25 novembre auprès d'un échantillon représentatif de la population adulte. Le taux de réponse est de 73 % et la marge d'erreur est estimée à plus ou moins 4 % pour les résultats d'ensemble, dans 19 cas sur 20.

Un sondage révélateur au chapitre des préoccupations des Québécois, dont 82 % jugent que le débat qui a cours sur l'avenir politique du Québec et du Canada est important. Ils sont toutefois divisés sur la probabilité que la Commission Bélanger-Campeau produise des résultats concrets : 43 % ont confiance qu'elle arrivera à dégager un « réel » consen-

sus, un optimisme que 45 % ne partagent pas.

À cet égard, le président du CPQ est d'avis que les commissaires s'entendent déjà sur un point, celui que la définition de l'avenir constitutionnel du Québec devrait être soumise à un référendum plutôt qu'à une élection. Quand ? M. Dufour l'ignore, mais il note que la question pourrait bien porter sur le fédéralisme renouvelé plutôt que sur l'option souverainiste.

Les priorités des Québécois sont également et surtout d'ordre économique. Majoritairement, ils estiment que les gouvernements devraient, au cours de la prochaine année, accorder plus d'importance au contrôle des dépenses publiques (86 %) ; à la réduction du déficit (84 %) et à la hausse des taux d'intérêt (82 %). Ils sont par ailleurs 59 % à souhaiter que l'on porte une plus grande attention au taux de change du dollar. Et quatre Québécois sur dix (39 %) se déclarent favorables à ce que l'accord de libre-échange Canada-USA soit étendu au Mexique. Selon M. Dufour, il faut dégager de ces données un message très clair à l'endroit du gouvernement fédéral.

À la grande satisfaction du président du CPQ, les Québécois sont de plus en plus sympathiques à l'idée que la société fasse une plus grande place au secteur privé dans un nom-

bre accru d'activités éducatives et sociales. Ainsi, 82 % sont en faveur de garderies privées, 80 % sont favorables à l'implantation d'écoles privées et 70 % à l'existence de services privés de santé. Plus de huit Québécois sur dix (85 %) estiment qu'il est « important » de mettre sur pied des services de garderie dans les entreprises. Par contre, la moitié des Québécois (52 %) jugent que la formation professionnelle dispensée par le système scolaire québécois prépare bien les étudiants aux besoins du marché du travail.

La situation qui prévaut dans les relations de travail apparaît satisfaisante à la moitié des Québécois, sauf qu'ils sont plus que jamais opposés au droit de grève pour les employés des services publics : électricité et gaz, 83 % contre; hôpitaux, 82 % contre; transports en commun, 81 % contre; écoles, 75 %. Même dans l'entreprise privée, le droit de grève n'a pas bonne réputation, 47 % des Québécois y étant opposés.

Enfin, ce sondage fait ressortir le fait que les syndicats (46 %), les médias d'information (39 %) et les gouvernements (38 %) sont les organisations les plus souvent perçues comme ayant trop de pouvoir dans la société québécoise d'aujourd'hui.

## EDUCATION

### Les doubleurs ont coûté 505 millions \$

EN 1989-90, 79 931 élèves ont recommencé leur classe, soit 7,8 % de l'effectif des commissions scolaires; 43,5 % de ces élèves éprouvaient des difficultés d'apprentissage. La Direction des études démographiques et économiques du MEQ, qui a rendu publiques hier ces données, estime à 505 millions \$ le coût du redoublement, soit aux environs de 10 % des dépenses de fonctionnement des commissions scolaires. Plus des deux tiers sont attribuables aux étudiants du secondaire. L'étude révèle encore qu'en 1989-90, 22 % des élèves des commissions scolaires, ou 213 816 élèves, avaient pris du retard scolaire par rapport à leur groupe d'âge. Parmi eux, 73 % avaient un an de retard, 19 % en avaient deux et 8 %, trois ou plus.

### 30 % des travailleurs n'ont pas de diplôme

PLUS DE 30% des travailleurs québécois, soit 986 100 personnes, ne possèdent pas de diplômes d'études secondaires, révèle une recherche de la Direction de études économiques, et démographiques du MEQ, publiée hier. De plus, 447 000 travailleurs, ou 14 %, ont moins de neuf ans de scolarité, mais il s'agit surtout de travailleurs âgés. Le Québec accuse un retard appréciable par rapport à l'Ontario à ce chapitre : cette province compte 9 % de travailleurs qui ont complété moins de neuf années de scolarité. Cependant, 25 % des travailleurs ontariens qui ont entre 9 et 13 ans de scolarité n'ont pas de diplôme. La comparaison est ici difficile à établir, note-t-on, dans la mesure où le diplôme d'études secondaires s'obtient après 11 ans au Québec contre 12 et même 13 ans en Ontario.

### Non à la Commission de formation

L'ASSOCIATION provinciale des commissions de formation professionnelle, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec et la Fédération nationale des cégeps viennent de dénoncer vertement l'intention du gouvernement fédéral de créer une Commission nationale de formation. Il s'agit, dit la coalition, d'un « empiètement inadmissible sur les champs de compétence du Québec ». La ministre responsable, Mme Barbara McDougall, a proposé la création de cette commission à la suite de consultations menées par le gouvernement fédéral sur la nouvelle loi sur l'assurance-chômage. Les trois organismes craignent « que les sommes prévues pour la formation de la main-d'oeuvre soient utilisées par la Commission nationale de formation pour gérer des activités qui sont déjà assumées par le Québec ou qui empièteront sur sa compétence ».

### Élève d'abord, politique ensuite

L'ASSOCIATION des directrices et directeurs d'école de Montréal s'inquiète de la « tournure des événements » à la suite des élections scolaires. « Il ne faudrait pas, écrit sa présidente, Mme Lise Robitaille, que la CÉCM se retrouve en état de stagnation compte tenu du rapport de force à caractère politique » qui caractérise dorénavant le conseil des commissaires. Les commissaires, soutient-elle, n'ont qu'une raison d'être : la clientèle. Les directrices et directeurs, prévient-elle, vont se montrer vigilants à cet égard.

## Shell se dit prête à décontaminer la carrière Thouin «dans la mesure de ses responsabilités»

Louis-Gilles Francoeur

LE DIRECTEUR général de la raffinerie Shell, M. Rob Routs, affirme que cette compagnie est prête à nettoyer la sablière Thouin, à l'Assomption, « dans la mesure de sa responsabilité » et que Québec a en main un projet de décontamination biologique du site qu'il tarde à approuver.

Dans une entrevue accordée au DEVOIR la semaine dernière, M. Routs a nié que Shell se traînait les pieds dans ce dossier comme l'a donné à entendre à l'Assemblée nationale le ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis.

Ce dernier répétait d'ailleurs jeudi dernier à l'Assemblée nationale que « la négociation a déjà trop trainé en longueur et qu'elle ne saurait perdurer plus longtemps », quitte à devoir utiliser la loi 65 pour faire appliquer le principe du pollueur-payeur.

Le ministre, talonné depuis deux jours par son critique officiel, M. Denis Lazure, a ajouté qu'il avait déclenché une « enquête interne » sur la disparition des évaluations produites par la police verte pour déterminer le volume d'hydro-carbures enfoui dans cette sablière.

Le député péquiste a d'ailleurs déposé à l'Assemblée nationale le rapport de la police verte, que *The Gazette* a obtenu de la Commission d'accès à l'information avant que LE DEVOIR ne le publie en primeur.

M. Lazure a lu un passage du rapport de l'enquêteur Martel qui écrivait, le 16 août 1989, « qu'un rapport a été rédigé et acheminé au ministère à l'été 1987, mais nous ne pouvons plus retrouver ce rapport ».

Le ministre n'a pu dire où était passé ce rapport. Refusant de confir-

mer la disparition de ce rapport de son ministère, le ministre en a parlé comme s'il s'agissait d'allégations du DEVOIR que son ministère allait vérifier par son « enquête interne ». Enquête dont il a promis de publier le résultat.

Quant au directeur de la raffinerie Shell, il n'est pas d'accord avec l'évaluation des enquêteurs du ministère qui attribuent à sa compagnie 87 % du contenu de la sablière en hydro-carbures. Il affirme que ce chiffre est contredit par ses enquêteurs, mais il évite lui-même de divulguer leur évaluation.

Par contre, dit-il, Shell est une société très sensible à l'environnement. Et, sur la foi de sa responsabilité morale dans le dossier, Shell a entrepris de caractériser à ses frais le site à deux reprises et de faire une proposition au gouvernement pour le décontaminer par l'injection de bactéries capables de manger, en quelque sorte, les hydro-carbures polluants sans avoir à remuer le sol.

Shell Canada teste depuis plusieurs mois sur ses terrains un procédé biologique qui lui permet de décontaminer des sols dans un bassin grâce à l'utilisation de bactéries plutôt portées sur les hydro-carbures.

Sa compagnie, révèle-t-il, a formé un consortium avec l'Institut Armand-Frappier et la firme ADS pour mettre au point un procédé de décontamination biologique qui pourrait être testé *in situ* à la sablière Thouin si Québec retient la proposition faite par Shell dans le cadre d'un appel d'offres sur la mise au point de technologies de décontamination. Cet appel d'offres, qui se termine le 15 décembre, ne vise que de façon accessoire la décontamination du site

Thouin.

On peut mesurer l'intérêt de cet essai quand on songe que la majorité des sites hautement contaminés du Québec le sont par des hydro-carbures. Des méthodes similaires ont été expérimentées ailleurs dans le monde avec des succès parfois relatifs. Mais la filière biotechnologique est considérée par plusieurs chercheurs comme la plus prometteuse de toutes à moyen et à long terme.

La proposition du consortium Shell-ADS-IAF prévoit la construction d'une usine-pilote de décontamination biologique sur le site Thouin. Les rendements obtenus par cette méthode, affirme M. Routs, permettent de penser qu'on pourra bientôt injecter ces bactéries dans le sol et les nourrir jusqu'à ce qu'elles terminent le nettoyage des hydro-carbures. La principale contrainte du procédé réside dans le fait que les bactéries ne peuvent éliminer les métaux lourds qui peuvent être présents en même temps que les hydro-carbures.

À plus long terme, précise M. Routs, Shell aimerait développer à Montréal un Centre de traitement pour sols contaminés à sa raffinerie même.

Le procédé de Shell a ceci d'original qu'il ne laisse échapper dans l'atmosphère aucun des gaz produits par les bactéries et qui concourent, comme le méthane, à accentuer l'effet de serre. D'autres bactéries « naturelles » sont aussi à l'étude, comme celle trouvée par des chercheurs américains dans les fonds d'un puits de pétrole à 3000 pieds sous terre, puits qu'il a fallu décontaminer en raison de l'appétit redoutable du micro-organisme.

## À la rescousse des jeunes sans-abri

LES RESTAURANTS DU COEUR, Le Mouvement Desjardins et plusieurs compagnies privés ont conjugué leurs efforts hier pour lancer le Fonds de soutien aux jeunes sans-abri de Montréal. Des 15 000 itinérants qui errent à Montréal plus de la moitié serait âgée de moins de 30 ans, estime-t-on. Créé à l'initiative du Regroupement des maisons d'hébergement jeunesse, ce fonds de soutien

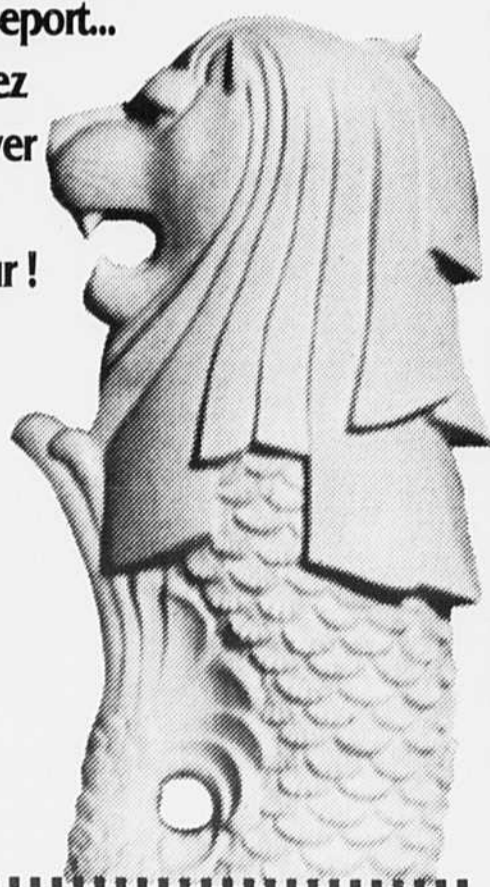
tentera de recueillir 400 000 \$ au cours de la prochaine année pour répondre aux besoins criants des jeunes qui n'ont pas de gîte. L'argent recueilli servira à financer les activités des maisons d'hébergement qui, au-delà du gîte, offrent aux jeunes un support et une aide à la réinsertion. Cette campagne est présidée par le président du Mouvement des caisses Desjardins, M. Claude Bélard.

# Ciel 98.5

## Écoutez Ciel et parcourez le monde



Écoutez Ciel MF tous les jours et identifiez 4 mots passeport... Vous pourriez vous retrouver sous le ciel de Singapour !



Tirage le 28 décembre 1990

exotik

Remplissez et retournez à : Ciel, C.P. 98,5 — Longueuil, J4H 3Z3

Mon passeport     Date de diffusion  
 Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_  
 Adresse: \_\_\_\_\_  
 Ville: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_  
 Téléphone résidence: \_\_\_\_\_ Téléphone bureau: \_\_\_\_\_

# DONNEZ-MOI DES AILES



Un enfant handicapé, c'est un enfant comme les autres. En lui ouvrant votre cœur, vous lui donnerez des ailes.



Marc-André Coallier

SOCIÉTÉ POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS DU QUÉBEC



2300 ouest, boulevard René-Lévesque, Montréal (Québec) H3H 2R5, Tél.: (514) 937-6171

Poumon qui respire Cigarette qui expire



# Paradis a appris les négociations entre Québec et les Inuit en lisant LE DEVOIR

Norman Delisle  
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le ton continue de monter entre les ministres Lise Bacon et Pierre Paradis au sujet du projet hydro-électrique Grande-Baleine. C'est en lisant LE DEVOIR que le ministre de l'Environnement Pierre Paradis a appris la tenue de négociations secrètes entre son gouvernement et la communauté inuit sur le projet hydro-électrique considéré comme la phase II de la Baie James, si cher au premier ministre Robert Bourassa.

« J'en ai été informé ce matin par la voie des journaux », a avoué piteusement M. Paradis hier devant la presse, à son arrivée à l'Assemblée nationale.

« On n'a pas de permission à demander à qui que ce soit », a répliqué pour sa part la ministre de l'Énergie Lise Bacon, qui a reconnu l'existence de pourparlers avec la communauté des Inuit.

Mme Bacon en a-t-elle informé

son collègue Pierre Paradis par l'esprit de collaboration qui doit animer les membres d'un même gouvernement ? « On n'a pas à le faire. Quand quelqu'un décide de faire des routes, il ne demande pas la permission au ministre de l'Environnement. Il va soumettre ses projets une fois qu'ils sont réglés », a sèchement répondu Mme Bacon à la presse.

« Le ministère de l'Énergie et Ressources n'est pas assujéti au ministère de l'Environnement. On mêle bien des choses », a poursuivi le vice-premier ministre.

De fait, le ministère de l'Énergie de Mme Bacon négocie secrètement depuis cinq mois avec l'administration régionale Kativik une entente financière en rapport avec la construction du complexe Grande-Baleine.

Tout en reconnaissant l'existence de pourparlers, Mme Bacon a soutenu hier qu'on débattait d'un cadre de négociation.

« Ce n'est pas une entente, mais un cadre de négociation. Rien n'a été accordé par ce protocole. C'est pour

situer les négociations dans le cadre de la Convention de la Baie James », a dit Mme Bacon.

Selon elle, « il n'y a pas de mystère : quand on négocie, on ne va pas sur la place publique pour le faire. J'ai été surpris de voir le dossier dans le journal (LE DEVOIR) de ce matin ».

Quant à M. Paradis, il persiste à exiger que la Convention de la Baie James, signée en 1975 et entérinée par une loi de l'Assemblée nationale, sera respectée.

« Sur le plan de l'environnement, cela ne change pas notre position sur l'application de la Convention de la Baie James, a dit M. Paradis. Aucune entente ne peut enfreindre la Convention sans un préalable une modification législative ».

Mme Bacon a également été prise à partie à l'Assemblée nationale par le député péquiste d'Ungava, Christian Claveau, qui s'inquiète de la plus récente publicité payée par Hydro-Québec dans les médias d'information.

« Cette coûteuse publicité (dit)

que le projet Grande-Baleine n'aura pas d'impact significatif sur l'environnement. Or les études internes d'Hydro-Québec dont il est question dans la publicité n'ont fait l'objet d'aucune analyse externe », a déploré le député Claveau, qui y voit de la « propagande tendancieuse » de la part d'Hydro-Québec.

Mme Bacon a répliqué qu'il « s'agissait d'informer la population face à la désinformation faite par le député d'Ungava ».

Pour sa part, le ministre Paradis a profité de la question soulevée par l'opposition péquiste pour rappeler que son ministère « ne se fie pas strictement aux études d'Hydro-Québec » pour juger de la valeur environnementale des projets hydro-électriques.

« Hydro-Québec est le promoteur et nous agissons avec ce promoteur comme nous agissons avec tous les autres promoteurs de développement économique qui nous soumettent des projets », a répondu le ministre Paradis.

# Beethoven profitera le premier de la paix à la PdA

Sylvain Blanchard

LES MEMBRES du syndicat des techniciens de la Place des Arts ont accepté hier les recommandations du médiateur Denis Tremblay pour mettre fin au conflit à la société d'État.

Son rapport, déposé samedi et entériné le jour même par la direction de la PdA, recommande essentiellement la création d'un conseil de médiation pour trancher une fois pour toutes la question de la juridiction syndicale au Musée d'Art contemporain, le cœur du litige entre la PdA et ses 70 techniciens.

Ce conseil devra remettre son rapport avant le 15 février et déterminer si le Musée aura l'obligation, une fois démanté dans le quadrilatère de la PdA en 92, d'embaucher les techniciens de la société d'État chaque fois qu'il présentera des spectacles « reliés aux arts de la scène ».

Le syndicat soutient que oui parce que le Musée sera un locataire de la PdA. La direction de la PdA croit que non parce qu'elle n'aura aucun droit de gérance au Musée, une société complètement autonome.

Cela dit, la présentation de *Casse-Noisette* ne pose plus aucun problème, et les amateurs de théâtre et de musique seront heureux d'apprendre que les activités de la PdA reprendront leur cours normal à compter d'aujourd'hui si, bien sûr, aucun accrochage ne survient au moment de la signature du protocole de retour au travail. Plusieurs concerts ou spectacles annulés ou déplacés en raison du conflit de travail seront donc présentés aux dates prévues initialement.

Ainsi, à compter de 20 heures ce soir, l'Orchestre symphonique de Montréal présentera à la salle Wilfrid-Pelletier un concert Beethoven dans le cadre de sa série *Les grands concerts*. Robert Levin sera au piano et Roger Norrington au pupitre.

À la même heure, à la salle Maisonneuve, l'Orchestre Métropolitain présente lui aussi un concert Beethoven avec le pianiste Anton Kuerti. L'orchestre sera dirigé par Agnès Grossmann.

Toujours à 20 heures, *L'Échange*,

de Claudel, le spectacle tant louangé par la critique, reprend l'affiche au Café de la Place, et ce jusqu'au 22 décembre.

Demain, l'OSM présente de nouveau à la salle Wilfrid-Pelletier le concert dirigé par Roger Norrington et mettant en vedette le pianiste Robert Levin.

Jeudi, vendredi et samedi, seul *L'Échange* sera à l'affiche à la Place des Arts.

Quant au spectacle qui devait présenter la Merce Cunningham Dance Company jeudi et vendredi à la salle Wilfrid-Pelletier, il est officiellement annulé. Une perte de 50 000 \$ pour la PdA.

En ce qui a trait à *L'Ennemi du peuple*, les représentations continueront d'être jouées au Théâtre Denise-Pelletier. La compagnie reviendra au théâtre Port-Royal de la Place des Arts le 19 décembre pour la présentation de *Chacun son tour*, une pièce de Ray Cooney et Tony Hilton.

Enfin, l'Opéra de Montréal, l'un des grands perdants de ce conflit, sera de retour à la PdA le 12 février. L'Opéra a perdu plus de 800 000 \$ en raison de l'annulation de quatre représentations des *Contes d'Hoffmann*, une super-production qui lui a coûté un million de dollars.

Pour l'instant, il demeure difficile de comptabiliser l'ensemble des pertes subies par la PdA à cause du conflit avec ses techniciens. Le directeur des communications de la société d'État, M. Yves Lefebvre, explique que des comptables effectuent présentement ce travail et que des chiffres seront dévoilés prochainement.

Depuis le 26 novembre, une quarantaine de spectacles prévus à la PdA ont dû être annulés ou déplacés. Parmi les annulations, on retrouve quatre représentations des *Contes d'Hoffmann*, dix de *L'Échange*, et deux de *L'Ennemi du peuple*.

Parmi les spectacles démantés dans d'autres salles, et qui ont entraîné des déboursés supplémentaires importants aux producteurs, notons principalement les représentations de *L'Ennemi du peuple*, quatre concerts de l'OSM, deux représentations du Juilliard String Quartet, ainsi que les Francophonies.

# Des ministres pressent Pagé d'accepter un compromis sur le droit à la vie privée des élèves

Michel Venne  
de notre Bureau de Québec

DES MINISTRES du gouvernement québécois pressent leur collègue à l'Éducation, M. Michel Pagé, d'accepter un compromis et de modifier deux articles de son projet de loi 102 qui menacent le droit à la vie privée des élèves en difficulté d'apprentissage.

Ces pressions se font discrètement, par respect pour le principe de la solidarité ministérielle. Mais des sources ont indiqué hier qu'au moins quatre ministres du gouvernement ont exprimé des réserves face à ces articles, notamment à l'occasion de la réunion du conseil des ministres de la semaine dernière, à laquelle M. Pagé avait été invité à s'expliquer.

Le titulaire des Communications, M. Lawrence Cannon, a toutefois confirmé qu'il cherchait par la voie de la médiation à trouver avec M. Pagé et le président de la Commission d'accès à l'information, M. Paul-André Comeau, un compromis satisfaisant.

M. Cannon cherche avec ses collègues une solution qui permettrait au ministre de l'Éducation d'atteindre ses objectifs administratifs sans commettre un accroc aussi grave à la loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels.

Le projet de loi 102 modifie la loi sur l'enseignement public et la loi sur l'enseignement privé à maints égards. Les articles en litige permettent en quelque sorte au ministre de l'Éducation et au ministre des Transports de se soustraire à l'application de la loi sur l'accès pour obtenir des commissions scolaires et utiliser à des fins de contrôle budgétaire des renseignements confidentiels sur les élèves.

Les renseignements dont le ministre dit avoir besoin concernent en particulier l'appartenance religieuse et les handicaps personnels des 144 000 élèves en difficulté d'apprentissage inscrits dans les écoles du Québec, et dont le coût pour le système scolaire a doublé depuis 1985 pour atteindre 860 millions \$. M.

Pagé a maintes fois expliqué que sans ces informations, il lui était impossible présentement de rendre compte à l'Assemblée nationale de l'utilisation précise qui est faite de ces fonds publics.

La Commission d'accès à l'information a protesté avec vigueur et alerté l'Assemblée nationale contre cette « violation grave du droit au respect de la vie privée ». La CAI soutient qu'il s'agit du plus grave accroc jamais porté à la loi depuis son adoption en 1982.

Il arrive fréquemment que des projets de loi prévoient certaines dérogations ponctuelles et de nature administrative à la loi sur l'accès. Mais dans ce cas-ci, les articles 8 et 10 donnent au ministre de l'Éducation et au ministre des Transports (pour ce qui a trait au transport scolaire) le pouvoir de déterminer seuls les règles et les conditions applicables à l'utilisation d'un fichier de renseignements personnels dont ils ont besoin.

M. Pagé a déclaré la semaine dernière qu'il était prêt à renoncer aux

dispositions prévues à son projet de loi si la Commission d'accès à l'information acceptait une entente administrative dont on ne sait rien du contenu. La Commission aurait jusqu'à maintenant refusé d'adhérer à cette entente.

L'étude détaillée du projet de loi, dont le principe fut adopté sur division de la Chambre (les péquistes ont voté contre) jeudi dernier, doit débiter demain matin. Hier, une porte-parole du ministre faisait savoir qu'il n'était pas question pour le moment de proposer des modifications aux articles litigieux.

La Ligue des droits et libertés, la CEQ, l'Association de la paralysie cérébrale, la Fédération des comités de parents et la CSN, ont demandé mercredi dernier au ministre de chercher d'autres moyens pour atteindre ses objectifs. La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec a suggéré quant à elle de surseoir à l'étude des deux articles en question, alléguant que des mécanismes de vérification existent déjà.

# Personne n'a le goût de jouer au cow-boy au Koweït, insiste Clark

Josée Boileau  
de notre bureau d'Ottawa

PERSONNE n'a envie de jouer les cow-boys au Koweït, a indiqué hier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, qui témoignait devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur sur l'impact des sanctions imposées à l'Irak.

C'est l'opposition qui parle continuellement de guerre, a-t-il poursuivi, alors que le gouvernement, lui, agit dans une perspective de paix.

« Et les chances d'arriver à une solution pacifique sont actuellement meilleures que jamais », a soutenu M. Clark comme preuve de l'efficacité de la détermination.

En présence des trois députés qui sont allés négocier la libération d'otages canadiens en Irak, M. Clark a défendu avec force la politique canadienne dans le Golfe, répétant qu'elles seules les sanctions ne sont pas suffisantes pour assouplir la position de Saddam Hussein.

« Si vous avez de véritables preuves à l'effet contraire, alors pour l'amour du ciel montrez-les nous »,

s'est-il emporté contre le député libéral Lloyd Axworthy.

Mais ni celui-ci, ni le député néo-démocrate Svend Robinson n'ont été convaincus par les arguments du ministre.

« Nous sommes toujours lancés dans une dangereuse course vers la guerre », de dire M. Robinson qui, comme son collègue libéral, affirme pour l'avoir constaté de visu que les sanctions ont un impact tel sur l'Irak qu'elles finiront bien par nuire à la force militaire du pays.

M. Clark a pour sa part répété que l'échéance du 15 janvier, fixée après l'adoption de la résolution 678 des Nations unies qui autorise le recours à la force, n'est pas un ultimatum, mais une date qui marque la fin d'une pause au cours de laquelle on aura ardemment cherché à préserver la paix dans la région.

« Mais le temps n'est pas neutre, a-t-il ajouté. Les coûts humains des sanctions ne feront que s'alourdir avec le passage des semaines et des mois. Et l'incertitude qui entoure les prix élevés du pétrole pèsent lourd partout dans le monde ».

Enfin, M. Clark s'est refusé à relancer l'invasion du Koweït par l'Irak et la question palestinienne.

# Les droits de la personnes s'appuient dorénavant sur leur propre cour de justice

Clément Trudel

À LA LISTE des tribunaux québécois s'est ajouté hier, officiellement, le Tribunal des droits de la personne. Le ministre de la Justice, M. Gil Rémillard, en a souligné l'entrée en vigueur dans une déclaration à l'Assemblée nationale; il a lié cet événement au 42e anniversaire de la Déclaration universelle des droits et au 15e anniversaire de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

Le nouveau tribunal sera présidé par Mme le juge Michèle Rivest, de la Cour du Québec. Il siègera par divisions — au nombre de trois — constituées chacune d'un juge de la Cour du Québec et de deux assessseurs. Les décisions rendues sont sujettes à appel, si la Cour d'appel du Québec autorise une audition sur appel.

Le Tribunal des droits de la personne tire ses pouvoirs d'amendements (juin 1989) à la Charte des droits et libertés de la personne et à la Loi constituant une Commission des droits de la personne. Il peut imposer des mesures de redressement en faveur d'une victime de discrimination dans des domaines comme l'emploi ou le logement; dans certains cas, il peut agir rapidement pour que cesse la « menace » dont la victime se plaint. Le tribunal peut également intervenir à l'encontre de personnes, de groupes ou d'organismes qui exerceraient des représailles contre un ou une plaignant.

Depuis 1976 la Commission des droits reçoit des plaintes, enquête et tente des conciliations en matière de discrimination ou d'exploitation. Avec le tribunal qui s'y rattache, elle peut désormais offrir aux citoyens un service d'arbitrage. Une brochure

vient d'être éditée, expliquant le rôle, les pouvoirs et la composition du nouveau tribunal. On a aussi réédité la brochure sur la Déclaration québécoise des droits et libertés de la personne.

Le dernier-né des tribunaux existe pour « faire respecter les droits à l'égalité » accordés par les lois québécoises, a souligné M. Rémillard. La critique de l'opposition, Mme Louise Harel, s'est réjouie de l'existence de ce tribunal, tout en souhaitant qu'une vigilance constante soit exercée pour éviter les dérapages contre lesquels il faut constamment se prémunir. Parlant au nom du Parti égalité, M. Robert Libman a dit sa conviction que l'inclusion de clauses « nonobstant » dans les Chartes canadienne et québécoise, « c'était comme si nous n'avions pas du tout de Charte des droits et libertés ». Le député des Chutes-de-la-Chaudière, Mme Carrier-Perreault, souhaite pour sa part que soient accélérées les causes relatives à l'équité salariale pour les femmes, causes qui prennent parfois deux ans ou plus à aboutir.

La ministre déléguée à la Condition féminine, Mme Violette Trépanier, s'est réjouie du fait que les personnes victimes de discrimination puissent compter sur un organisme qui prend fait et cause pour elles.

Lorsque la Commission des droits de la personne décide de porter plainte devant un tribunal au nom d'une personne objet de discrimination ou d'exploitation, elle paie les frais d'avocat. Si la Commission ne porte pas plainte, elle en avise par écrit la personne qui a déposé la plainte; c'est dans les 90 jours qui suivent cet avis que la personne peut, à ses frais, présenter sa cause devant le Tribunal des droits de la personne.



**Début d'hiver meurtrier en Europe**

La soudaine irruption de l'hiver en Europe, souvent accompagnée de fortes chutes de neige et de vents violents, a provoqué la mort d'au moins 12 personnes durant le week-end, privant d'électricité plusieurs milliers de foyers en France et en Grande-Bretagne et perturbant gravement la circulation notamment en Autriche, en Suisse et en Angleterre (photo). La façade atlantique de l'Europe a payé le plus lourd tribut : trois morts en France, plusieurs personnes portées disparues en Espagne et, surtout, huit morts en Grande-Bretagne.

# Une autre journée gagnée contre la TPS

OTTAWA (PC) — Les sénateurs libéraux ont gagné une journée de plus sur la taxe des produits et services, hier, en réclamant un ajournement du débat. En vertu de règlements provisoires adoptés il y a quelques semaines, le vote sur cette motion ne pourra pas être pris avant aujourd'hui.

Le sénateur Philippe Gigantes, qui a déjà parlé pendant 21 heures sur la TPS, est celui qui avait été désigné pour demander la remise du débat à une date ultérieure.

Le sénateur Gigantes a expliqué que l'ancien premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Henry Hicks, venait de se faire tuer dans un acci-

dent et qu'il serait inopportun pour le Sénat de siéger en cette tragique circonstance.

Sachant que son attitude n'était pas appréciée des sénateurs conservateurs, M. Gigantes a déclaré, en parlant du leader tory au Sénat, M. Lowell Murray : « Vous auriez dû lui voir la face. Si son regard avait été mortel, je serais déjà mort ».

Des porte-parole libéraux ont expliqué qu'on voulait « gagner du temps » devant la rumeur voulant que les conservateurs recourent à des moyens extraordinaires pour mettre fin au débat sur la TPS et obliger la tenue du vote.

**B. SERKOS**  
Bijoutier depuis 1957  
VENTE ET SERVICE TECHNIQUE  
3611, BOUL. SAINT-LAURENT  
845-0796  
(coin rue Prince-Arthur)

présente la collection complète Rolex Oyster.

Rolex Oyster Lady-Datejust

ROLEX

Une Rolex mérite le prestige dont elle jouit.

LE PLUS GRAND CHOIX DE MONTRES SUISSES DE RENOMMÉE INTERNATIONALE

**PATEK PHILIPPE**  
GENEVE  
la montre la plus prestigieuse au monde

Exclusif chez:

**KAUFFMANN**  
MAÎTRES JOAILLIERS DEPUIS 1954  
2195 Crescent, Tél.: (514) 848-0595

PATEK PHILIPPE Cartier ROLEX BIANCPAIN EBEL Chopard Patek BREITLING

**Jeopardy**

AMATEURS DE DÉFI!

Un nouveau jeu télévisé se prépare: l'adaptation française de "JEOPARDY"!

Inscrivez-vous aux auditions qui auront lieu à Télé-Métropole les 13, 14, 19 et 20 décembre à 19 heures, en composant le 790-0395.

# Le Conseil de presse cherche des moyens pour assurer sa survie

Caroline Montpetit

DÉCHIRÉ par les discordes internes, sous-financé, menacé d'abandon par plusieurs de ses souscripteurs, ou carrément ignoré par des géants de la presse québécoise comme les entreprises Québecor, le Conseil de presse du Québec, en assemblée annuelle hier à Montréal, a sommé ses défenseurs chez les journalistes, dans le public et au sein des entreprises de presse de trouver des solutions à court terme pour assurer sa survie au cours de la prochaine année.

À la remise du rapport annuel du CPQ, le président de cet organisme de régulation du travail journalistique, M. Marc Thibault, a ouvertement lancé la question aux quelque cinquante personnes présentes à la réunion.

« Dès avril prochain, la question du financement se posera. Nous vous demandons aujourd'hui : qu'allons-nous faire pour passer au travers de la prochaine année ? », a précisé M. Thibault.

Au terme de six jours d'audiences publiques sur son orientation et son avenir, le Conseil de presse comme les organismes publics qui s'intéressent à sa survie envisagent plus que jamais la possibilité de réclamer une législation de l'État sur le financement du Conseil de presse.

« Ce qui se dégage des mémoires recueillis au cours de ces audiences, c'est que plusieurs associations journalistiques, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, la Fédération nationale des communications et l'Association des journalis-

tes indépendants du Québec, ainsi que des organismes publics se sont prononcés en faveur, à divers degrés, d'une intervention de l'État », précise Louis-Gilles Francoeur, président du comité sur le statut du Conseil de presse.

En assemblée hier à Montréal, des représentants d'organismes publics, comme l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA), le ministère québécois des Communications, ont en outre déploré le manque de visibilité du Conseil de presse du Québec dans les médias québécois, et son absence des grands débats de fond impliquant les médias d'information.

« La Presse s'est déjà engagée à publier les décisions du Conseil de presse qui concernaient ses journalistes, a suggéré l'éditeur-adjoint du quotidien de la rue Saint-Jacques, M. Claude Masson. Elle pourrait aussi s'engager à publier toutes les décisions rendues par le CPQ... »

Le président du CPQ s'est de plus interrogé sur la participation des journalistes comme individus au financement du Conseil de presse, qui avait pourtant été créé à leur initiative en 1973.

« Je pose la question à des journalistes qui seraient présents dans la salle. Seriez-vous prêts à augmenter votre part de financement au Conseil ? »

Le Conseil de presse doit faire rapport au cours des prochaines semaines du résultat des audiences publiques qui ont été tenues sur son orientation. Des membres des directions de l'information du DEVOIR, de La Presse et de Télé-Métropole étaient présents à l'assemblée du Conseil de presse hier à Montréal.

## SUITES DE LA PREMIERE PAGE

### ◆ Omnipraticiens

avec les plans d'effectifs dans les hôpitaux, va encore pour l'accreditation obligatoire des cliniques privées, mais le ministre Côté pousse trop loin en plaçant les effectifs des cabinets privés sous le joug des régies régionales, estime le Dr Richer.

« Les contraintes déjà prévues étaient suffisantes pour palier le manque de médecins dans les hôpitaux. Ajouter une contrainte supplémentaire ne va que nuire à la mobilité interrégionale des médecins », souligne le président de la Fédération.

Cette mesure pourrait même être une arme à double tranchant et pousser les médecins à ne plus aller en région de crainte d'y être confinés à tout jamais, plaide le Dr Richer. Car, une fois enregistré dans une région, l'omnipraticien y sera-t-il limité ? s'inquiète le Dr Richer. « Qu'arrivera-t-il des médecins qui divisent leur pratique entre Montréal et la Rive-Sud ? de ceux qui sont déjà à Anqui et veulent revenir à Montréal ? », ajoute-t-il.

« On était prêt à faire plusieurs pas. Mais cette dernière contrainte va peut-être créer des problèmes plus importants que ceux auxquels devait répondre la réforme », soutient la Fédération.

Autre ombre au tableau, estime la FMOQ, la régionalisation des enveloppes de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, dont les fonds seront octroyés en fonction du nombre et de l'état de santé de la population.

Comment pourra-t-on évaluer les coûts relatifs à l'éclatement des familles, le sida, la violence, les drogues ou autant d'autres facteurs non calculables qui influencent l'état de la santé ? s'interroge le Dr Richer. Trop rigide, la répartition du budget en 17 enveloppes fermées risque

aussi d'être inéquitable, selon la Fédération. « Comment aurait-on pu prévoir les 5000 examens médicaux de Saint-Basile ? l'épidémie de rougeole de l'automne dernier dans l'ouest de l'île ? C'est une formule complexe qui ne laisse aucune flexibilité et pourrait pénaliser Montréal », a avancé le Dr Richer.

Le ministre Côté a déclaré que les objectifs de sa réforme n'étaient pas négociables, mais s'est dit prêt à consulter le « comment ». D'accord sur les objectifs, c'est sur ce « comment » que les omnipraticiens attendent des réponses claires du ministre Côté.

### ◆ Ottawa

« Pour l'instant, je cherche des informations, a-t-il déclaré. Mais nous avons l'intention de respecter les dispositions de la loi ».

La Loi canadienne sur la santé prévoit explicitement des sanctions en cas de surfacturation et de frais modérateurs. Le gouvernement fédéral doit alors déduire des sommes qu'il doit transférer à la province les montants prélevés illégalement.

Lorsqu'une province viole l'un des principes édictés dans la loi, comme l'universalité, l'accessibilité et la transférabilité, le ministre peut, à sa discrétion, retenir les transferts fédéraux.

En 1990-91, le gouvernement fédéral devrait transférer 3,6 milliards \$ au Québec au chapitre de la santé, soit 2,4 milliards \$ en points d'impôt et 1,2 milliard \$ en argent.

### ◆ Tchecoslovaquie

tures générations et la communauté internationale nous traiterait d'idiots ».

Vaclav Havel a rappelé aux députés que des sondages d'opinion ont montré que les gens veulent à une majorité écrasante le maintien d'un État fédéral, même dans la très nationaliste slovaquie qui constitue le tiers oriental du pays.

La majorité des Tchecoslovaques pensent que « les tentatives pour faire éclater l'État ne sont qu'un jeu auquel s'adonnent les politiciens et ne reflètent pas les véritables intérêts du peuple », a ajouté le président

# Ottawa s'apprêterait à consacrer 3 milliards \$ en cinq ans à l'environnement

Josée Boileau

de notre bureau d'Ottawa

LE GOUVERNEMENT conservateur présente officiellement ce matin son fameux Plan vert qui doit tracer le programme environnemental fédéral pour les cinq prochaines années. Mais déjà hier l'opposition libérale, qui a eu en main dimanche soir une copie du plan, y voyait essentiellement un outil de propagande qui, en l'absence de mesures législatives, perd de son impact.

« Il s'agit tout simplement d'une série de promesses pour le futur, qui ne sont pas renforcées par un projet de loi », déplorait hier le député et whip de son parti, M. David Ding-

wall. Selon les renseignements obtenus par le député libéral, le gouvernement consacrerait 3 milliards \$ à l'environnement au cours des cinq années qui suivront le 1er avril 1991.

Cette somme sera répartie entre huit secteurs : la dépollution de l'air, de l'eau et de la terre (850 millions \$) ; le soutien au renouvellement des ressources en agriculture, foresterie et dans le secteur des pêches (350 millions \$) ; la protection des espaces et des espèces (175 millions \$) ; l'Arctique (100 millions \$) ; la protection globale de l'environnement, notamment au sujet de l'émission de gaz carbonique (CO2) (575 millions \$) ; les forums de décision (500 millions \$) ; l'écologie au

foyer (275 millions \$) ; les mesures d'urgence (175 millions \$).

Si les libéraux reconnaissent que 3 milliards \$ constituent une somme intéressante, ils jugent malgré tout que le plan comprend d'importantes lacunes. Ils notent entre autres qu'aucune somme n'a été prévue pour remettre à neuf ou installer, dans les municipalités, les installations de traitement des eaux de vidange. De plus, le gouvernement ne renouvelerait pas son engagement, pris en 1988, de réduire de 20 % d'ici l'an 2005 les émissions de gaz carbonique au Canada.

Enfin, fixer la date d'entrée en vigueur du plan en avril prochain ne fait que retarder une démarche commencée depuis déjà 18 mois, disent

encore les libéraux. Le plan avait été promis en 1988 par le ministre de l'Environnement de l'époque, M. Lucien Bouchard, mais depuis les réticences gouvernementales et de l'industrie en ont retardé la présentation.

Le premier ministre Brian Mulroney a récemment déclaré que ce plan sera l'une des plus ambitieuses législations de l'histoire de son gouvernement.

Aux Communes hier, le vice-premier ministre Don Mazankowski a pour sa part répondu aux premières critiques en conseillant à l'opposition d'attendre le lancement officiel pour obtenir des réactions gouvernementales.

sous les applaudissements polis des 300 députés.

La consultation par référendum devrait devenir l'arbitre constitutionnel suprême, a-t-il poursuivi. Mais le pays a aussi besoin d'une cour constitutionnelle et de pouvoirs présidentiels renforcés.

« Vous devez me connaître assez après un an pour savoir que je ne rêve pas de pouvoirs personnels plus importants. J'ai même longtemps été convaincu que la future Constitution devrait limiter les pouvoirs présidentiels », a-t-il dit.

Mais il a ajouté que les derniers événements et l'analyse juridique de la Constitution actuelle, « instable et pleine de lacunes », l'ont amené à penser qu'il ne pourrait pas remplir son mandat sans une autorité supplémentaire temporaire.

Il a déclaré sans autre précision qu'il soumettrait bientôt au Parlement un projet de loi augmentant ses prérogatives.

### ◆ AMARC

M. Lavoie.

À la suite « d'une évaluation économique comparée », ils ont alors recommandé la proposition de M. Harry Pearson, vice-président de Cara, une entreprise de gestion opérant Harvey's et Le Chalet suisse.

En fait, la proposition Pearson comportait un investissement de 175 000 \$ du concessionnaire, le versement d'un loyer annuel de 50 000 \$ en plus d'une redevance de 15 % sur les ventes brutes qui aurait valu à l'AMARC un revenu annuel supplémentaire de 45 000 \$ compte tenu des ventes déclarées de l'année précédente, pour un total de 95 000 \$.

Par contre, la proposition Lavoie, qui sera finalement retenue, ne comportait qu'un loyer annuel de 80 000 \$, assorti d'une redevance de 10 %, mais payable seulement sur les ventes excédentaires à 400 000 \$, un volume supérieur du tiers à celui de l'année précédente. Pire, l'AMARC devait elle-même prendre en charge les investissements évalués à 175 000 \$.

Pour toutes ces raisons, les cadres de l'AMARC ont jugé que la proposition Pearson était « la plus avantageuse » et présentait « les meilleures perspectives de succès tant commercial qu'économique », sa « vaste expérience étant une variable essentielle à la mise en place des équipements, meubles et autres éléments de ce type de commerce à 22 jours ouvrables de l'ouverture de La Ronde ».

Incidentement, les principaux cadres qui se sont prononcés sur le dossier ont été congédiés peu de temps après leur recommandation.

Le 9 avril 1987 (le jour même où le président de l'AMARC se voyait confier également les pouvoirs de directeur général), le conseil d'administration a accepté la « proposition » Lavoie contraire à la recommandation des services internes. Le procès-verbal ne fait état d'aucune autre proposition acheminée au conseil.

Le 1er mai suivant, avant qu'aucun contrat ne soit encore signé, M. Lavoie a enregistré au nom de sa société la raison sociale « Grillade Le Relais » et a déclaré faire affaire à l'adresse « 0-262, La Ronde ».

Le jour même, à la suite d'un appel d'offres public, l'AMARC a décerné un contrat de 91 766 \$ pour

« l'achat d'équipement » destiné à la concession de M. Lavoie.

Ce n'est que deux semaines plus tard, le 15 mai, que l'AMARC a accepté « le contrat de concession à intervenir » avec la société 2428-9324.

Incidentement, la ratification de ce contrat de cinq ans est intervenue quelques minutes à peine avant que le conseil d'administration confie à un comité « le mandat de définir une politique de concessions et d'étudier les procédures et les types d'appel d'offres » qui devaient désormais s'appliquer à l'AMARC.

À ce moment, le pdg de l'AMARC est intervenu à nouveau pour modifier la pratique habituelle concernant les dépôts de garantie. Ainsi, au lieu d'un dépôt équivalent à 25 % du loyer annuel, M. Lavoie n'a finalement versé que 10 % (8000 \$) pour une concession dont le chiffre d'affaires était estimé à au moins 300 000 \$.

Pour compléter l'installation de la concession et à la suite d'un appel d'offres « sur invitation », l'AMARC a octroyé le 29 mai 1987 sept contrats supplémentaires d'une valeur totale de 60 150 \$ « aux firmes jugées les moins coûteuses et susceptibles d'exécuter et de fournir les matériaux à l'intérieur des délais imposés ».

Le procès-verbal indique curieusement que les fournisseurs n'avaient que 24 heures pour livrer les matériaux et entreprendre les travaux.

C'est dans ces conditions rocambolesques que se sont déroulées, tout au long de la saison 1987, les opérations de la Grillade de M. Paul Lavoie, un établissement licencié fréquemment assidûment par le pdg de

l'AMARC, selon de nombreux témoins interrogés par L.E. DEVOIR.

Le 2 décembre 1987, malgré toutes les conditions généreuses faites par M. Émond, son ami demandait finalement la résiliation du contrat de cinq ans « à cause d'un chiffre d'affaires moindre que prévu », notamment en raison du conflit de travail à La Ronde, et « du volume d'activité réalisé ». Malgré les assurances verbales que M. Lavoie aurait reçues, l'AMARC a refusé de réviser son loyer à la baisse.

Il a fallu attendre quatre mois, jusqu'au 22 janvier 1988, avant que le conseil d'administration ne rompe à son tour l'entente de cinq ans et se décide à saisir le dépôt de garantie de 8000 \$ en paiement d'une créance de 9179,69 \$. Si la pratique habituelle en matière de dépôt de garantie avait été respectée, la société pararamunicipale aurait alors pu récupérer jusqu'à concurrence de 20 000 \$.

Aucun procès-verbal ne témoigne d'un recours en dommages et intérêts dans cette affaire.

Aux dernières nouvelles, la société de M. Lavoie est actuellement passible de dissolution pour avoir omis de déposer depuis 1988 ses rapports annuels auprès de l'Inspecteur général des institutions financières.

## 11 décembre

par la PC et l'AP

1989: funérailles de neuf des 14 victimes de la tuerie survenue à l'École polytechnique de Montréal.

1988: un avion militaire soviétique s'écrase en Arménie où il allait porter des secours: 79 morts; incendie à Mexico dans une fabrique de feux d'artifice: 62 morts.

1987: collision entre un car et un train en Égypte: 64 morts, dont une cinquantaine d'enfants; attentat, revendiqué par l'ETA, contre une caserne de la garde civile à Saragosse (Espagne): 11 morts, dont cinq enfants.

1981: le diplomate péruvien Javier Perez de Cuellar est élu secrétaire général de l'ONU.

1974: le parlement britannique refuse de rétablir la peine de mort pour les terroristes.

1972: les astronautes d'Apollo 17, la dernière mission du programme du même nom, se posent sur la Lune.

1948: Terre-Neuve signe un accord par lequel elle s'engage à adhérer à la Confédération canadienne; elle deviendra la dixième province, le 31 mars 1949.

1946: les Nations-Unies établissent l'Unicef, le Fonds d'aide à l'enfance.

1941: les États-Unis déclarent la guerre à l'Allemagne nazie et à l'Italie fasciste.

1936: George VI monte sur le trône d'Angleterre à l'abdication d'Édouard VIII.

1931: le Statut de Westminster consacrant l'autonomie du Canada et d'autres pays du Commonwealth est adopté par le Parlement britannique.

Il s'agit de 11 décembre: le compositeur français Hector Berlioz (1803-1869); l'écrivain français Alfred de Musset (1810-1857); l'acteur français Jean Marais (1913-); le chanteur français Enrico Macias (1938-).

- Tiens, un bonhomme de neige en plein bois ! - C'est ton champion de mari qui a piqué du nez.



Laissez les pros filer devant. Prenez l'hiver à votre rythme. Suivez la piste, vous garderez la ligne !

**PARTICIPATION** *À vous de jouer.*

## LES ENFANTS DU MONDE TENDENT LA MAIN



**unicef** 

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

## À NOËL, PARTAGEZ!



Les cartes de vœux UNICEF représentent l'espoir pour tous les enfants du monde. Vous pouvez les obtenir chez les dépositaires autorisés ou à la Boutique UNICEF. Commandes postales et téléphoniques acceptées.

Grâce à vous, UNICEF peut faire beaucoup.

- 1 carte = des sels de réhydratation orale
- UNICEF = pour 9 enfants
- 10 cartes = 60 doses de vaccins contre
- UNICEF = la rougeole
- 100 cartes = immunisation de 600 enfants contre
- UNICEF = les six principales maladies infantiles

A Noël, partagez vos souhaits avec les cartes UNICEF ou faites parvenir votre don au Comité UNICEF de votre région.

**unicef** 

Comité UNICEF Québec  
209, rue St-Paul Ouest  
Montréal (Québec) H2Y 2A1  
(514) 288-5134  
(514) 288-1305

## CARTES D'AFFAIRES



Fondée en 1892

55 St Jacques  
Montréal, Québec  
Canada, H2Y 3X2  
Télex: 05 268656  
Fax: (514) 845 7874  
Tél: (514) 981 6242

**Agents de brevets d'invention et de marques de commerce**



**AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE**

Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGILVY RENAULT sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest  
Montréal, Canada H3A 3C8  
(514) 845-7126, Téléc: 05-24355  
Facsimilé (514) 288-8389  
MONTREAL OTTAWA

# LA VIE ECONOMIQUE

Montréal, mardi 11 décembre 1990

## Les Coopérants négocient la vente d'une participation à des intérêts étrangers

Serge Truffaut

APRÈS avoir vendu le contrôle qu'ils détenaient dans plusieurs filiales, les Coopérants poursuivent actuellement des négociations avec des investisseurs étrangers, vraisemblablement français, afin de renforcer sa structure de capital.

Lors de sa première rencontre avec la presse en tant que nouveau président et chef de la direction de cette institution financière, M. Paul Berthiaume, ex-président de la Société générale de financement, a réaffirmé le désir des Coopérants de s'associer avec un partenaire étranger sans lui abandonner le contrôle du Groupe.

Afin de ne pas vendre la mèche avant qu'un accord avec un partenaire soit éventuellement signé, M. Berthiaume n'a pas voulu communiquer trop de détails sur les négociations en cours. Le président du Groupe a seulement confié que la « compatibilité des objectifs et de style » était recherchée.

Après l'investissement effectué par les Assurances du crédit mutuel de France dans les Assurances générales des caisses Desjardins, l'investissement des Mutuelles du Mans dans le groupe Industrielle-Alliance, l'acquisition des Provinces-Unies par Axa et l'augmentation de la part que détenait le Groupe Victoire dans le

groupe La Laurentienne, plus précisément au sein de La Laurentienne Générale, on peut logiquement avancer que les Assurances générales de France (AGF) et le Groupe des mutuelles des fonctionnaires (GMF) ont tenu, voire poursuivent, des discussions avec les Coopérants, si, bien entendu, le futur partenaire financier du groupe québécois est originaire de la douce France.

Cette injection de capitaux frais au sein de l'institution financière se fera vraisemblablement au niveau du holding, soit dans le Groupe Coopérants qui appartient à 100% à Les Coopérants, société mutuelle d'assurance-vie. Grâce à ces montants, Les Coopérants seront notamment en mesure d'accroître leur implantation en sol américain.

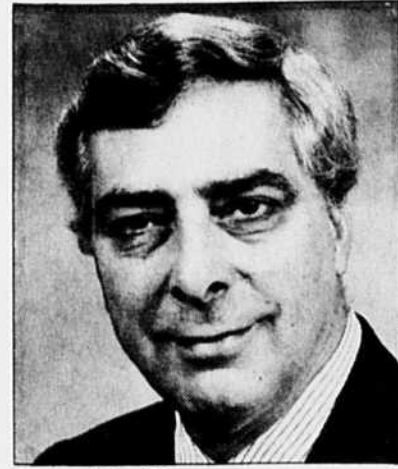
En effet, M. Berthiaume, après avoir étudié pendant deux mois la situation d'ensemble du groupe, est arrivé à la conclusion que l'expansion en territoire américain serait une des priorités. Au cours des cinq prochaines années, on prévoit dépenser environ 30 millions \$ au développement du réseau que Les Coopérants d'ores et déjà exploitent dans le Nord-Est des États-Unis. Cette institution est propriétaire à 100% de First International Life Insurance Company et 100% de Virginia Life of New York.

Au Québec, le président des Coopérants a indiqué qu'il faudrait capi-

taliser davantage sur la force de frappe des réseaux de distribution dont le groupe dispose. Comment ? « Je ne pense pas, de préciser M. Berthiaume, qu'il serait raisonnable d'aller se battre avec la Banque Royale d'un côté et la London Life de l'autre. Nous n'avons pas la masse critique de ces institutions. Nous allons donc privilégier une approche qualitative. Nous allons choisir des niches, fabriquer des produits en conséquence pour ensuite aller nous battre ».

En ce qui concerne la branche assurances de dommages du groupe, soit Les Coopérants, compagnie d'assurance générale, la direction n'a pas écarté la possibilité de s'associer avec une ou deux autres compagnies québécoises. On se rappellera que les Coopérants avaient mené des pourparlers au cours des derniers mois avec quelques entreprises québécoises sans que cela ne débouche sur un accord.

Parallèlement à ces discussions, le présent exercice financier fut pour le groupe l'occasion de se délester de plusieurs filiales. Après la vente de Disnat qui oeuvrait dans le courtage en valeurs mobilières, du bras courtage immobilier que la Financière avait mis sur pied ainsi que la vente d'une partie de la Tour Les Coopérants, le Groupe, on s'en souviendra, s'entendait avec Groupe Prenor pour lui abandonner le contrôle du Guar-



M. Paul Berthiaume

dian Trust et avec l'Industrielle-Alliance pour lui vendre les actions qu'il détenait dans IST, une entreprise spécialisée dans les services informatiques.

Pour l'exercice en cours, M. Berthiaume a mentionné qu'une provision pour pertes a été prévue sans en spécifier le montant. Le président des Coopérants a indiqué que « l'on s'attend à des résultats négatifs pour l'exercice en cours ». Lors de l'exercice précédent, la rentabilité du groupe en avait pris pour son rhume alors qu'un maigre bénéfice net de 4,5 millions \$ avait été dégagé sur un revenu brut de près de 230 millions \$.

## Parizeau dénonce la Caisse bicéphale

Robert Dutrisac

LE CHEF du Parti québécois, Jacques Parizeau, s'oppose vivement au projet de loi qui rend bicéphale la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec et sur lequel l'Assemblée nationale doit se prononcer d'ici le 21 décembre.

Prédisant un débat « acrimonieux » sur la question, M. Parizeau a souligné, au cours d'une rencontre de presse hier à Montréal, qu'il pensait au départ que « le débat porterait sur la présence d'un *bagman* du Parti libéral au sein de la Caisse, mais à la lecture du projet de loi, je me suis aperçu que c'est beaucoup plus que cela ».

Selon le chef de l'opposition, le gouvernement, grâce au projet de loi 109 modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec, s'arroge un droit d'arbitrage en cas de conflit entre les deux dirigeants de la Caisse et soumet la direction de la Caisse à d'éventuelles pressions politiques. « Le gouvernement se donne la possibilité d'avoir une alternative aux grands projets de la Caisse », estime-t-il.

Aux yeux de M. Parizeau, il est essentiel de soustraire la direction de la Caisse aux pressions politiques directes, comme c'est le cas pour une banque centrale ou pour l'inspecteur général des institutions financières.

Afin de faire place à M. Guy Savard, un ex-vice-président de Raymond Chabot Martin Paré et un ancien ramasseur de fonds du Parti libéral du Québec, le gouvernement propose de scinder en deux le poste de directeur général de la Caisse pour nommer un « président du con-

seil d'administration et chef de la direction » et un « président et chef de l'exploitation ». Tous deux sont nommés pour une période de dix ans et ne peuvent être destitués sans une résolution de l'Assemblée nationale comme c'était le cas de l'ancien directeur général unique.

M. Parizeau s'en est pris à la description des tâches dont se chargent les deux « têtes » de la Caisse, la jugeant pour le moins confuse. Le président du conseil, le poste qu'occupe depuis le 1er juillet l'ex-président de Téléglobe Canada, M. Jean-Claude Delorme, se voit accorder la responsabilité « des relations de la Caisse avec le gouvernement », une nouveauté qui laisse supposer, selon M. Parizeau, une perte d'indépendance à l'égard du gouvernement. En outre, M. Delorme sera « responsable de l'administration et de la direction de la Caisse » tandis que M. Savard sera chargé de « l'exploitation ». « Quelle est la différence ? Qui signera les ententes ? », se demande M. Parizeau qui croit que le projet de loi « a été écrit par quelqu'un qui ne connaît pas le fonctionnement des entreprises. *Somebody goofed* (quelqu'un s'est gouré) ».

« On dirait que l'intention du législateur, c'est que le numéro 2 devient plus important que le numéro 1. C'est incompréhensible », a jugé M. Parizeau.

Selon le chef de l'opposition, ce projet de loi est « absolument inutile », selon le principe : quand une chose n'est pas brisée, on ne la répare pas. Il y voit toutefois la marque « du préjugé favorable de M. Bourassa à l'égard du fractionnement du pouvoir ».

## Les mises en chantier chutent de 7 % au pays mais augmentent au Québec

OTTAWA (PC) — L'accroissement du chômage et une diminution de la confiance des consommateurs ont entraîné, en novembre, une baisse des mises en chantier pour un cinquième mois consécutif. La construction dans le secteur résidentiel a chuté de 7 % au regard du mois précédent.

De 12 249 en octobre, le nombre véritable de mises en chantier de nouvelles maisons au Canada a été de 11 729 durant novembre, a fait savoir hier la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Le Québec n'a pas suivi le mouvement général, en novembre, car le nombre des mises en chantier a été de 34 000, au regard de 31 000 en octobre.

Si ce niveau de production se propageait tout au long de l'an prochain, il en résulterait 133 000 mises en chantier d'unités de logement, soit un recul prononcé comparé à la projection de 143 000 obtenue à partir des chiffres d'octobre.

« Des indicateurs récents permettent de croire que l'activité dans le domaine de la construction demeurera au ralenti durant au moins les six prochains mois », a déclaré M. Mark Burchinshaw, économiste senior avec l'agence fédérale de logement.

« La confiance des entreprises tout autant que celle des consommateurs a encore diminué au cours du troisième trimestre, alors que de son côté le taux du chômage a continué de grimper ».

« Les taux hypothécaires ont légèrement diminué mais les taux de cinq ans sont toujours approximativement un plein point de pourcentage au-dessus de ce qu'ils étaient à la fin de 1989 et durant la première partie de 1990 », a ajouté M. Burchinshaw.

Actuellement, les taux accompagnant les hypothèques de cinq ans varient entre 12,5 % et 12,75 % chez la plupart des grandes institutions financières.

C'est en Ontario et en Colombie-Britannique que le marché de la construction domiciliaire a subi la plus forte diminution, parmi les provinces. Le Nouveau-Brunswick a aussi connu une baisse substantielle.

Le nombre total de mises en chantier en Ontario a chuté à son niveau le plus bas depuis février 1985, alors qu'il avait été de 22 000 unités, taux annuel désaisonnalisé.

Tout les chiffres qui suivent sont d'ailleurs des taux annuels désaisonnalisés.

A 36 000 en novembre, le nombre des mises en chantier en Ontario a été d'environ un tiers du niveau enregistré au début de l'année. Cette diminution a découlé d'une réduction considérable des mises en chantier de maisons unifamiliales détachées, a noté l'agence fédérale de l'habitation.

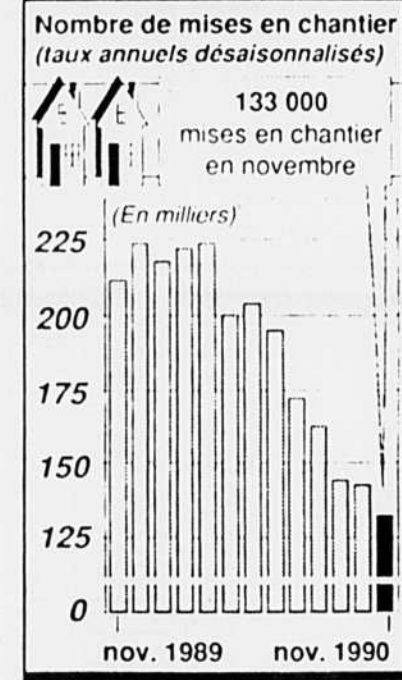
En Colombie-Britannique, le nombre des mises en chantier de maisons a chuté à son plus bas niveau depuis décembre 1987, alors qu'il avait été de 16 000 unités. En novembre, il y a eu 18 000 mises en chantier d'unités de logements dans cette province.

En tout et partie au pays, on a surtout noté une diminution marquée des mises en chantier de maisons à logements multiples comme les condominiums et les appartements, a souligné la SCHL.

Novembre a été un troisième mois consécutif où les mises en chantier d'édifices à logements multiples ont chuté sous les 60 000 unités, pour tout le pays.

« A 49 000 unités, ce secteur est à son plus bas depuis janvier 1985 et en

### Mises en chantier



baisse de presque la moitié au regard de son niveau de la première moitié de l'année en cours », a souligné M. Buchinshaw.

## Vidéotron à la rescousse de T.-M.

VIDÉOTRON vient à la rescousse de sa filiale Télé-Métropole en y injectant 15 millions \$ sous forme d'une débenture convertible, a annoncé hier le télédiffuseur par voie de communiqué.

Le président de Vidéotron, M. André Chagnon, écrit que « les exigences que doit rencontrer Télé-Métropole pour maintenir son leadership dans un contexte économique difficile nous ont incité à investir cette somme dans l'entreprise afin qu'elle puisse poursuivre ses activités avec des ressources financières accrues ».

La débenture aura un terme de dix ans et portera intérêt au taux de 12,25 % par année pour les cinq premières années du terme. Si les parties étaient incapables de convenir d'un taux d'intérêt applicable aux cinq dernières années du terme, la débenture deviendra alors due et exigible.

La débenture sera convertible en tout temps au gré du Groupe Vidéotron en des actions de classe B de Télé-Métropole à un prix de conversion de 10,165 \$ pièce. Vidéotron pourra éventuellement ainsi porter à 19 % sa participation dans les actions de classe B du télédiffuseur.

## La tension baisse sur le front pétrolier

PARIS (AFP) — Les représentants des 21 pays membres de l'AIE, réunis à Paris, ont estimé que depuis le début de la crise, on était passé « d'une situation initialement très tendue à une situation où l'approvisionnement pétrolier est globalement suffisant », selon un document présenté par le Secrétaire.

« La tension a diminué », a estimé hier M. Quincy Lumsden, responsable du marché pétrolier de AIE, selon M. Lumsden.

Toutefois, les pays de l'AIE continuent de se tenir « hautement préparés » à faire face à toute nouvelle rupture de l'approvisionnement, en puisant notamment dans leurs stocks stratégiques gouvernementaux, a déclaré à la presse M. Geoffrey Chipperfield, le représentant britannique qui présidait la réunion du comité exécutif de l'AIE.

Contrairement aux craintes initialement provoquées par la paralysie des raffineries koweïtiennes, l'industrie du raffinage a fait la preuve de sa « souplesse technique et commerciale » qui lui a permis d'accroître ou de maintenir le volume de sa produc-

tion après la crise, selon le secrétaire de l'Agence.

Selon l'AIE, l'amélioration de l'approvisionnement s'explique par la baisse de la demande au quatrième trimestre due au ralentissement de la croissance économique, et le fait que les stocks des pays industrialisés sont à leur plus haut niveau depuis huit ans.

Par ailleurs, la hausse de la production de plusieurs pays, notamment du Golfe, a permis de compenser la perte du brut irakien et koweïtien, frappés par l'embargo. La production de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) est ainsi évaluée à près de 23 mbj pour novembre.

Par ailleurs, les 13 pays de l'OPEP tiendront à partir de demain à Vienne leur conférence ordinaire de fin d'année, au moment où renait l'espoir d'une solution négociée au conflit du Golfe et où se font jour paradoxalement des craintes de surapprovisionnement du marché pétrolier.

Le souci principal de l'OPEP sera de démontrer qu'elle est toujours en

vie, malgré l'invasion de l'un de ses membres, le Koweït, par un autre, l'Irak, estime un analyste pétrolier.

Aucune décision majeure n'est attendue par les milieux pétroliers de cette conférence.

Toutefois selon les analystes, l'OPEP ne pourra faire l'économie d'une discussion sur l'évolution du marché pétrolier l'an prochain.

L'absence de quelque 4,2 mbj de brut irakien et koweïtien sur le marché a été largement compensée, notamment grâce à la hausse de la production saoudienne qui est passée de 5,38 mbj à 8,2 mbj en novembre, selon l'AIE.

L'AIE table sur un ralentissement de la demande en 1991. Par ailleurs, les stocks dans l'OCDE ont atteint leur plus haut niveau depuis 1981.

De ce fait la demande en pétrole OPEP et le recours aux stocks ne devraient pas dépasser 23,1 mbj au premier trimestre, 20,1 mbj au second et 21,2 mbj au troisième, selon l'AIE.

Les pays exportateurs de pétrole indépendants, réunis la semaine dernière à Cancun (Mexique), ont de leur côté marqué leur préoccupation devant les risques d'affaiblissement du marché.

À cette occasion, le secrétaire général de l'OPEP Dr Subroto avait estimé que les prix pourraient tomber sous 20 \$ US le baril en cas de solution pacifique, avec la reprise des exportations du Koweït et de l'Irak.

« L'OPEP devrait amorcer sans plus tarder un retour au plafonnement de sa production pétrolière, car la menace d'un effondrement des cours se précise », a souligné hier la revue spécialisée *Pétrostratégies*, publiée à Paris.

« Mais un tel retour serait politiquement inacceptable pour plusieurs États membres, car il équivaut à exclure la menace de guerre, clé de voûte de l'initiative diplomatique prise par Washington », poursuit la revue.

« Le marché attend un signal clair pour savoir si l'OPEP est déterminée à revenir immédiatement à sa politique de quotas en cas de normalisation politique », conclut *Pétrostratégies*.

## Alliance contre le «piratage» de logiciels au Canada

Claude Turcotte

CINQ filiales de compagnies américaines de logiciels ont uni leurs efforts pour fonder l'Alliance canadienne contre le vol de logiciels (ACCVOL). Ces filiales sont pour le moment les seuls membres de cette association, mais elles espèrent attirer les autres entreprises impliquées dans ce secteur d'activités, qui au Canada se feraient voler environ 200 millions \$ par année en chiffre d'affaires à cause du copiage ou du « piratage » des logiciels.

L'ACCVOL ne manifeste aucune attitude agressive cependant et n'envisage pas recourir aux poursuites judiciaires pour convaincre les fautifs. Elle se donne une mission d'éducation et de sensibilisation surtout auprès de ceux qui achètent des logiciels, principalement les grandes entreprises privées et publiques, ce qui n'exclut pas les gouvernements. Le vérificateur aux comptes du Québec révélait récemment que quatre ministères sur cinq présentent des cas de « piratage » de logiciels.

Selon les dirigeants de l'ACCVOL, ce type de problèmes est répandu à peu près partout, dans les petites comme dans les grandes entreprises, dans les services comme dans l'industrie de la transformation, ainsi que dans toutes les régions du Canada. Cette nouvelle association n'a toutefois de données très précises pour avancer que les pertes sont de 200 millions \$ par année, alors que les

ventes de logiciels au Canada représentent des revenus de 400 à 500 millions \$. Le montant de 200 millions \$ s'appuie sur des études faites aux États-Unis, en Australie et au Canada, disent les représentants de l'ACCVOL, qui se disent cependant tout à fait incapables de donner un aperçu par secteur de ces vols de revenus, si ce n'est que la plupart du « piratage » se ferait dans les logiciels de bureau commercial et administratif, privé et public.

L'ACCVOL veut faire comprendre aux clients qu'il y a de leur propre intérêt d'empêcher que des copies de leurs logiciels passent en d'autres mains, ce qui ne fait qu'augmenter les coûts de conception et de fabrication des logiciels. La nouvelle association veut donc diffuser de l'information sur les lois du droit d'auteur, sur un code de déontologie concernant l'utilisation des logiciels, sur des mesures de sécurité à prendre dans les entreprises pour éviter les fuites.

Enfin, on pense à l'ACCVOL que les sociétés de logiciels doivent maintenir une relation de confiance avec leurs clients. « Si l'on avait voulu agir autrement, a dit une porte-parole, nous serions allés dans la quincaillerie ». Il est en effet beaucoup plus facile de contrôler la circulation de faux dans le « hardware » que dans le « software ». Les compagnies fondatrices de l'ACCVOL sont Ashton-Tate, Lotus, Microsoft, Novell et Quarterdeck.

## La CÉE consacrera 1 milliard en aide alimentaire à l'URSS

Yves Clarisse

de l'Agence Reuter

BRUXELLES — Les ministres des Finances des Douze ont promis hier à l'Union soviétique une importante aide alimentaire d'urgence et leur assistance pour la distribuer, a annoncé Guido Carli, ministre italien du Trésor.

Les grands argentiers de la CÉE, réunis en session extraordinaire pour préparer les décisions du Sommet européen de vendredi et samedi sur ce dossier, ont toutefois exhorté l'URSS à chercher auprès des institutions financières internationales un appui plus fondamental à la stabilisation de son économie.

« Il y a une convergence entre les États membres » sur l'octroi d'une aide alimentaire de 1 milliard \$ US en 1991, a déclaré Guido Carli, qui préside les travaux des Douze.

L'exécutif de la CÉE estime qu'en dépit des aides promises ou déjà octroyées par les États membres de la CÉE — 18 milliards d'écus (environ 24 milliards \$ US), les besoins de l'Union soviétique en produits alimentaires s'élevaient encore à trois milliards d'écus (4,2 milliards \$ US) en 1991.

La Commission a proposé que l'aide alimentaire de 750 millions d'écus (1 milliard \$ US) soit composée de dons à hauteur de 250 millions d'écus et de prêts garantis sur le budget communautaire pour les 500 millions d'écus restants.

Si une très grande majorité des États membres ont fait part de leurs

réticences devant l'octroi de prêts, ni le principe de l'aide alimentaire, ni son montant global ne sont remis en question, a-t-on appris de sources diplomatiques.

La Commission a proposé pour cette assistance technique un montant de 400 millions d'écus (560 millions \$ US) en 1991 et de 600 millions d'écus (840 millions \$ US) en 1992.

Les Douze ont pour l'instant écarté l'idée d'octroyer une aide à plus long terme à l'Union soviétique, sans exclure cependant des initiatives dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre Bruxelles et Moscou en 1990.

Il est ainsi demandé à l'URSS de chercher auprès des institutions financières internationales des aides à la balance des paiements. « Il est apparu que c'est un problème concernant en premier lieu la responsabilité du FMI », a dit Carli.

Les Douze ont en outre passé en revue les besoins des six pays de l'Est pour l'avenir immédiat. Ils ont constaté que quatre des 14 milliards d'écus (19,7 milliards \$ US) qui étaient jugés nécessaires pour aider ces pays à faire face à leur facture d'importation n'avaient toujours pas été trouvés.

La CÉE pourrait prendre une partie de cette aide à sa charge, mais les autres pays riches seront mis à contribution.

Une aide d'urgence de 700 millions d'écus pourrait toutefois être octroyée à la Tchecoslovaquie, qui se prépare à rendre sa monnaie convertible en janvier, a annoncé Carli.

### Coup d'oeil boursier

|                            |                   |
|----------------------------|-------------------|
| Montréal-XXM               | 1731.23<br>+ 3.92 |
| TSE-300                    | 3236.85<br>+ 3.29 |
| Dow Jones                  | 2596.78<br>+ 6.68 |
| Dollar canadien (US Cents) | 86.41<br>+ .05    |
| Or (New York-US\$)         | 374.20<br>+ 3.90  |

(PC)

## Bénéfice net record pour la Banque Laurentienne

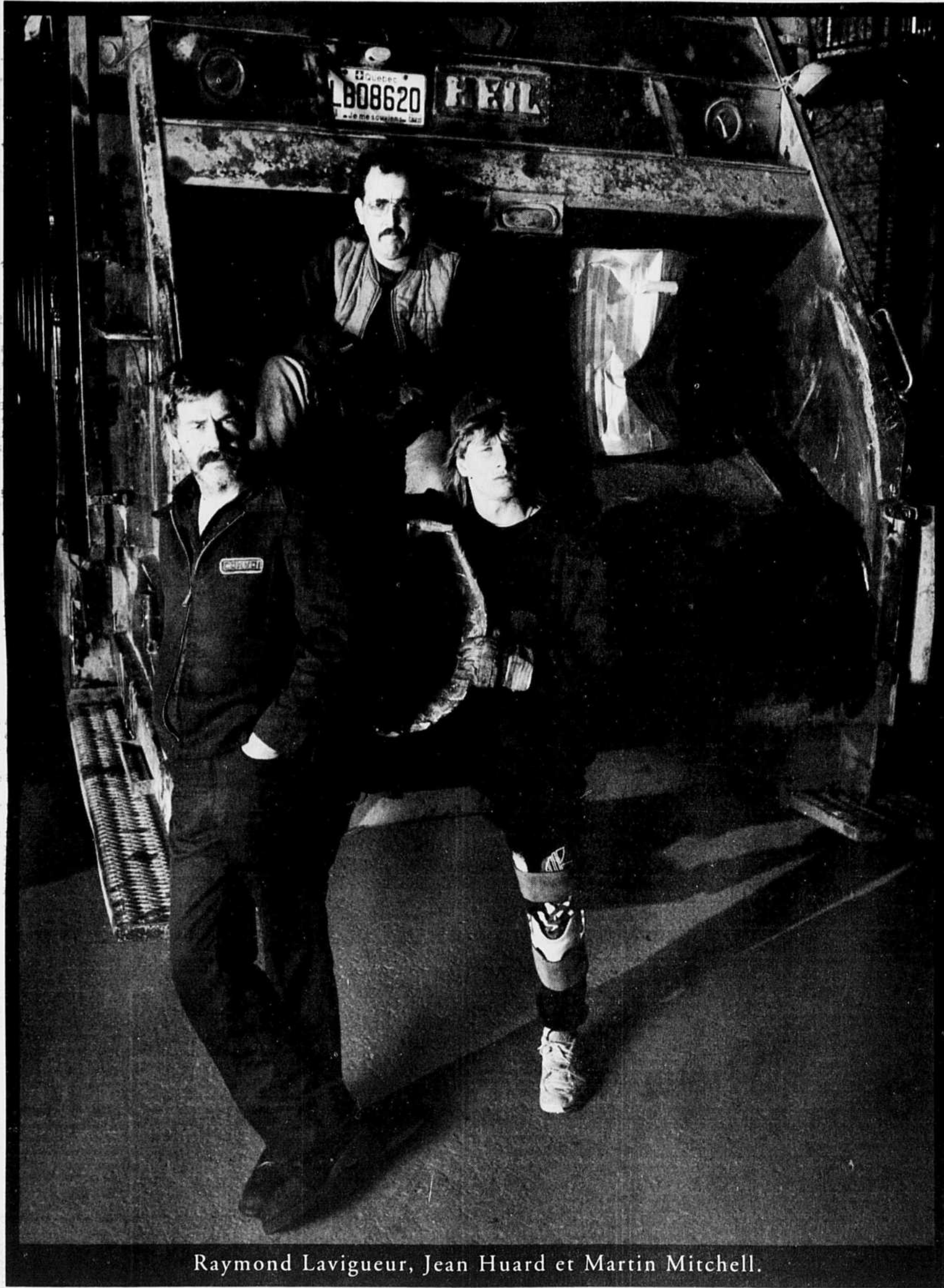
d'après la Presse Canadienne

LA BANQUE Laurentienne a annoncé hier un bénéfice net record de 35,2 millions \$ US pour l'exercice clos le 31 octobre, contre 34,4 millions \$ US en 1989. Cependant, note la banque, en excluant certains éléments spéciaux qui ont eu pour effet d'accroître le bénéfice net de 7,1 millions \$ US en 1989, la croissance sur

une base comparable est de 29%. Au 31 octobre écoulé, l'actif total était de 6,1 milliards \$ US, en hausse de 15 % par rapport à 5,3 milliards \$ US en 1989. La banque a ouvert 10 nouvelles succursales et installé 31 nouveaux guichets automatiques en 1990. Malgré cela, les dépenses d'opérations n'ont augmenté que de 6,5 %. Les pertes sur prêts ont atteint 8,1 millions \$ US, en hausse par rapport à 3,5 millions \$ US en 1989. Lors de sa réunion du 10 décembre, le conseil d'administration de la Banque Laurentienne a déclaré une augmentation du dividende trimestriel de 2 cents pour le fixer à 17 cents, à partir du premier trimestre 1991.

Soyez enfin libéré Cessez de fumer

# Ces gars-là peuvent vous en dire long... sur l'environnement.



Raymond Lavigneur, Jean Huard et Martin Mitchell.

## ... sur la collecte des déchets.

Depuis maintenant 20 ans, ils exercent le métier d'éboueur. Ils n'hésitent pas à dire que l'on jette trop. Les Québécois produisent à eux seuls 6,5 millions de tonnes de déchets solides annuellement. Ce qui équivaut, au poids, à quelque 240 sacs verts bien remplis... par famille.

## ... sur les lieux d'enfouissement.

Plus de 4 000 de leurs camions s'y retrouvent tous les jours. Avec la fermeture imminente de plusieurs sites d'enfouissement, la hausse des coûts d'élimination, la multiplication des emballages et des produits de courte durée, notre société doit prendre des décisions, trouver des solutions et poser des gestes.

## ... sur le gaspillage de nos ressources naturelles.

Saviez-vous que le tirage du samedi des principaux quotidiens du Québec gruge plus de 14 000 arbres? Quand vous jetez votre journal dans un sac vert, pensez aux possibilités de recyclage pour en faire des boîtes à oeufs, des matériaux de construction et même un nouveau journal.

Quand vous jetez vos contenants de plastique dans un sac vert, pensez aux jouets, aux clôtures, aux bancs de parc qu'ils pourraient devenir.

Quand vous jetez vos canettes d'aluminium, vos boîtes de conserve dans un sac vert, pensez aux outils, aux assiettes, aux nouvelles canettes qu'ils pourraient devenir.

## ... sur l'organisme Collecte sélective Québec.

Cet organisme à but non lucratif a pour mandat de promouvoir l'implantation de la collecte sélective au Québec en aidant financièrement les municipalités, et de recueillir à cet effet, sur une période d'au moins 7 ans, les contributions volontaires des entreprises qui fabriquent, distribuent ou vendent des produits de courte vie.

Déjà 306 entreprises ont accepté cette année de relever ce défi environnemental et de participer à la sauvegarde des générations futures (voir liste ci-contre).

Mais, un grand nombre d'entreprises n'ont pas encore répondu à notre appel.

Nous attendons toujours...  
(514) 987-1491



COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC

### ALIMENTATION

#### Détaillants et distributeurs alimentaires

A. De La Chevrière Ltée  
Alexandre Gaudet Ltée  
Alimentation Couche-Tard Inc.  
Brault-Clément Inc.  
Dellix, Services alimentaires  
Dubord & Rainville Inc.  
Entreprises Cara Ltée  
Hudon et Draudelin Ltée  
J.L. Deslières et Fils Inc.  
J.L. Duval Ltée  
Jean-Paul Beaudry Ltée  
Mac's dépanneur/La Maisonnée  
Métro-Richelieu Inc.  
Oscar Poulin et Fils Ltée  
Proviso Distribution Inc.  
Provi-Soir, Div. de C. Corp Inc.  
René Tessier Ltée  
Steinberg Inc.

#### Fabricants de produits alimentaires, grossistes et courtiers

A. Lassonde et Fils Inc.  
Agrinove, coopérative agro-alimentaire  
Agrodor, coopérative agro-alimentaire  
Agropur, coopérative agro-alimentaire  
Aliments Ault Ltée (Les)  
Aliments Carrière Inc. (Les)  
Aliments Coca-Cola Canada Inc.  
Aliments Ready Bake Inc. (Les)  
Amaro (1987) Ltée  
Béatrice Foods Inc.  
Best Foods Canada Inc.  
Beurrerie Lafrenière  
Bilopage Inc.  
Blue Water Seafoods  
Boulangerie Beaujour et frères (1978) Inc.  
Boulangerie Pom Ltée  
Boulangeries Mansion Inc. (Les)  
Boulangeries Weston Québec Inc.  
Bovril  
Boyle-Midway Canada Ltd  
Brevages Cadbury Canada Inc.  
Brevages Deraspe Ltée  
Brevages Nora Inc. (Les)  
Brevages Radnor Ltée (Les)  
C.K.F. Inc.  
Canada Packers Inc.  
Canada Starch  
Catelli Inc.  
Club House Foods Ltd  
Compagnie Christie Brown  
Compagnie H.J. Heinz du Canada Ltée (La)  
Compagnie meilleures marques Ltée (La)  
Compagnie Quaker Oats du Canada Ltée (La)  
Compagnie Régina Inc. (La)  
Confiserie Comète Ltée (La)  
Coopérative agricole de Saint-Bernard  
Courchesne, Larose Ltée  
Courtex, courtier en alimentation  
Culinar Inc.  
Distributions Oran-Jus Inc. (Les)  
Distributions Marcel Lacroix Inc.  
Dubé Loiselle Inc.  
Du Chef (Produits)  
Eau de source Boischatel Inc.  
Eau de source naturelle Naturo Inc.  
Eaux de source Labrador  
Eaux de source Mirabel Enr.  
Eaux Laurentiennes  
Entreprises Georges Roy Ltée (Les)  
Everfresh Inc.  
Fromagerie Boivin Enr. (La)  
Fromages Crescent Ltée  
Gattuso Habitat  
General Mills Canada Inc.  
Gerber Canada Inc.  
Groupe La Cantinière Inc. (Le)  
J.R. Ouimet Inc.  
Kellogg Canada Inc.  
Kitchens of Sara Lee  
Kraft General Foods  
Lacombe & Robidoux Ltée  
Lactancia Ltée  
Laiterie Dallaire  
Langlois et Langlois Inc.  
Les Fromages Saputo Ltée  
Levure Fleischmann Ltée  
Mandoc Inc.  
Margarine Thibault  
Marques FBI Ltée (Les)  
McCain Foods Ltd  
McCormick Canada  
Misael Fontaine Inc.  
Monarch Fine Foods  
Moulin Maple Leaf (de l'est) Ltée  
Multi-Marques Ltée  
Nabisco Brands Ltée  
Nabob Foods  
Nattrel  
Ocean Maid Foods  
Office général des eaux minérales Ltée  
Perrier du Canada  
Phi-Ga Inc. (Larochelle)  
Pillsbury Canada Ltée  
Produits alimentaires Anco Inc. (Les)  
Produits de la mer National Ltée  
Produits de l'étable  
Produits Star Appetizing  
Québec-O-Chimie Inc.  
Reckitt & Colman Canada Inc.  
Schweppé's Motts Canada  
Sel Sifto  
Société canadienne de sel Ltée (Windsor)  
Soupes Campbell Ltée (Les)  
Sources Périgny Inc. (Les)  
Star Kist Foods Canada Inc.  
Sucre Lantic Ltée  
Sucre Redpath  
Thomas J. Lipton  
Uni-Viande Inc.  
Univeler Canada  
Unox Meats  
Usine de congélation de Saint-Bruno Inc.  
Warner Lambert Canada Inc.  
Yogourts Liberté Inc.  
Yvon Rioux Inc.

#### Fabricants et distributeurs de divers produits de consommation

Adams Brands  
Association des distillateurs du Québec  
Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec Inc.  
Association des vigneurs du Québec  
Association du Québec des agences de vins et spiritueux Inc.  
Bétonel Ltée  
Bristol-Myers Canada Inc.  
Canadian adhesives Ltd  
Cascades P.S.H. Inc.  
Colgate-Palmolive Canada  
Compagnie chimique Huntsman du Canada  
Corporation des rubans adhésifs  
Vibac du Canada (La)  
Diversy Inc.  
Dowbrands Canada  
Dural (Multibond)  
Encres d'imprimerie Schmidt Ltée  
Gilbey Canada Inc.  
Gillette Canada Inc.  
Groupe Lavo Inc.  
Hall Chem Inc.  
Hartz Canada Inc.  
Imperial Tobacco Ltée  
Javex Canada Inc.  
Kimberly-Clark Canada Inc.  
Kodak Canada Inc.  
Kronos Canada Inc.  
Lever Brothers  
Miles Canada Inc.  
Papiers Perkins Ltée  
Papiers Scott Ltée  
Peinture Internationale (Canada) Ltée  
Pigment & Chemical Inc.  
Polaroid Corporation  
Procter & Gamble Inc.  
Ralston Purina Canada  
RJR MacDonald Inc.  
Rothmans, Benson & Hedges Inc.  
Schenley Canada Inc.  
S.C. Johnson & Son  
Shur-Gain  
Société des alcools du Québec  
Société First Brand (Glad) Inc.  
S.O.S. Canada  
Tambrands Canada Inc.

### MATÉRIAUX ET EMBALLAGES

#### Métaux

Alcan Recyclage  
Borden Produits d'emballages  
Crown Cork & Seal Corp.  
Dofasco Inc.  
Produits d'emballage Ball Canada Inc.  
Sidbec-Dosco Inc.  
Société d'aluminium Reynolds (Canada) Ltée  
Stelco Steel

#### Plastiques

Balcan plastiques Ltée  
Canada Cup Inc.  
Carlew Inc.  
Cellform Inc.  
Coroplast Inc.  
Corporation Plastalene Ltée  
Dart Cup Ltd  
Dow Chemical Canada Inc.  
Du Pont Canada Inc.  
Eastman Chemical Inc.  
Emballage Saint-Jean Ltée  
Emballages Carrousel Inc. (Les)  
Emballages Ecco Ltée (Les)  
Emballages J.T. Ltée (Les)  
Emballages Polyplast Inc.  
Emballages Polystar Inc.  
Emballages Richards Inc.  
Extrusion de Polyfilm Ltée  
Feuilles de plastique G.M.  
Fibracan  
Filpac Inc.  
Gempak  
Glopak Inc.  
Groupe Hamelin Inc.  
Hercules Canada Inc.  
Himont Canada Inc.  
Hoechst Canada Inc.  
I.P.L. Inc.  
Industries Armapro Inc. (Les)  
Industries Guardian Poly Inc. (Les)  
Industries Leco Inc.  
Intro Pak Inc.  
Korlin Concentrates  
Lily Cups Inc.  
Multipak Ltée  
Novacor Corp.  
Pétromont Inc.  
Plastiques Lowe Ltée  
Plastiques Cascades Inc.  
Plastiques Gagnon Inc.  
Plastiques Mirola Ltée  
Plastiques Tilton Inc. (Les)  
Plax Inc. (Div. Emb. Consumers)  
Polymères Scott  
Polymos Inc.  
Polypack Corporation  
Polysar Inc.  
Produits Polychem Ltée (Les)  
Rochevert Inc.  
Salerno Sacs transparents Ltée  
Storo Pack Canada Inc.  
Synergistics Industries Ltd  
Terra Pak Inc.  
Tissus Flamingo Ltée  
Twinnpak Inc.  
Union Carbide Performance Plastics Ltd  
Westra Inc.  
Wimpak

#### Verre

Emballages Consumers Inc.

### MÉDICAMENTS, COSMÉTIQUES ET PRODUITS PHARMACEUTIQUES

#### Médicaments

Abbott Laboratoires Ltée  
Allergan Inc.  
Berlex Canada Inc.  
Cyanamid Canada Inc.  
Glaxo Canada Inc.  
Pfizer Canada Inc.  
Pharmacia (Canada) Inc.  
Sanofi santé animale Canada Inc.  
Smith & Nephew Inc.

#### Cosmétiques

Alberto-Culver Canada Inc.  
Avon Canada Inc.  
Calvin Klein Cosmetics (Canada)  
Chesebrough-Pond's (Canada) Inc.  
Clairol Canada Inc.  
Cosmair Canada Inc.  
Elizabeth Arden  
Estée Lauder Cosmetics Ltd  
Helen Curtis Ltée  
Herdt & Charton Inc.  
Houbigant Ltée  
Jergens Canada Inc.  
Lander Co. (Canada) Ltd  
Lippens Inc.  
Maybelline Canada Inc.  
Mem Co. (Canada) Ltée  
Parfums Stern (Canada) Inc.  
Prestilux Inc.  
Shulton Canada Inc.

#### Produits pharmaceutiques

Bristol-Myers Squibb Pharmaceutiques  
Ciba-Geigy Canada Ltd  
Frank W. Horner Inc.  
Johnson & Johnson Inc.  
Merrell Dow Pharmaceuticals (Canada) Inc.  
Parke-Davis  
Shaklee Canada Inc.

#### PAPIERS, CARTONS, IMPRIMÉS ET JOURNAUX

Abitibi-Price Inc.  
Bell Canada  
Cascades Inc. et ses divisions  
Crain Drummond  
Formules d'affaires (1984) Ltée  
Donohue  
Éditions du Rocher  
Éditions Lac St-Pierre  
Emballages Mitchel-Lincoln Ltée  
Glasine Canada Inc.  
Groupe Transcontinental G.T.C. Ltée  
Imprimerie Coopérative Harpell  
Imprimerie Wilco Ltée  
Journal Les Affaires  
La Presse Ltée  
La Tribune  
La Voix de l'Est  
Le Nouvelliste  
Moore, Business forms & systems Division  
Nouvelle de Sherbrooke  
Papiers Grande Ville (Wyant) Inc.  
Price Wilson  
Produits forestiers Daishowa Ltée (Les)  
Publications J.T.C. Inc.  
Publi-hebdo  
Selection du Reader's Digest (Canada) Ltée  
Télé-direct  
Tembec Inc.

#### RESTAURANTS, PHARMACIES ET AUTRES COMMERCES DE DÉTAIL

K-Mart Canada Ltée  
Pharmaprix  
Poulet Irit Kentucky  
Restaurants Chalet Suisse  
Restaurants Giorgio (Les)  
Restaurants Harvey's  
Restaurants S.H. Québec  
Roy et frères (Joliette) Ltée

#### RÉCUPÉRATION ET SERVICES SANITAIRES

Rebuts Solides Canadiens  
Laidlaw Québec Ltée

## L'ACTUALITE INTERNATIONALE

## L'Irak demeure inflexible sur le Koweït

Paris renforce son dispositif militaire en Arabie saoudite et 400 otages quittent Bagdad

d'après Reuter et AFP

NICOSIE — À une semaine de la date prévue de ses pourparlers avec les États-Unis, l'Irak a fait savoir hier que sa flexibilité sur le dossier des otages ne s'étendrait pas à son annexion du Koweït.

« Le Koweït est la 19e province de l'Irak et pas un pouce n'en sera cédé », a-t-il ajouté pour souligner son message.

Le gouvernement du Koweït en exil a lui aussi affirmé qu'il ne traiterait pas avec l'Irak.

« Le Koweït ne peut, en aucune circonstance, céder un seul pouce de son territoire. Cette question ne peut faire l'objet ni de marchandages, ni de négociations », a déclaré son ministre des Affaires étrangères, Sabah al Ahmed al Sabah.

La fermeté de ces propos a tempéré l'optimisme qu'avait fait naître la décision prise jeudi par l'Irak de laisser partir les 2600 otages qu'il détenait depuis plus de quatre mois.

Le pont aérien mis en place pour rapatrier les otages a permis le départ de quelque 630 otages depuis dimanche. Hier, quelque 400 otages, surtout des Britanniques, ont quitté Bagdad pour Londres.

La nouvelle fermeté manifestée par Bagdad sur la question du Koweït intervient juste une semaine avant la rencontre entre le président George Bush et le ministre irakien des Affaires étrangères, Tarek Aziz.

La rencontre est prévue pour le 17 décembre à Washington mais les deux pays doivent encore se mettre d'accord sur la date d'une visite à Bagdad du secrétaire d'État améri-

cain James Baker.

L'Irak, par la voix de son ministre de l'Information, a également réitéré une nouvelle fois que la crise du Golfe et la question palestinienne soient abordées de front.

Cette question est au centre des travaux du Conseil de sécurité de l'ONU, qui se réunissait hier soir pour voter une résolution critiquant l'attitude d'Israël vis-à-vis des Palestiniens et prônant la tenue d'une conférence internationale sur le Proche-Orient.

Washington est réticent à l'égard d'une telle conférence et considère qu'elle serait une récompense pour le président Saddam Hussein. Mais en votant contre la résolution, les États-Unis risqueraient de se mettre à dos ses alliés arabes dans la crise du Golfe, font valoir des diplomates.

L'Irak a réclamé en outre le départ des troupes massées en Arabie saoudite. Au même moment, le ministre français de la Défense, Jean-Pierre Chevènement, faisait savoir qu'une décision de principe avait été prise pour renforcer le dispositif français dans ce pays.

Les États-Unis auront quelque 400 000 hommes en Arabie saoudite quand tous les renforts seront arrivés. Ils ont fait savoir dimanche, par la voix de leur secrétaire d'État James Baker, qu'ils maintiendraient leur présence dans la région longtemps après la fin éventuelle de la crise afin d'empêcher l'Irak de récidiver.

L'Irak est sous le coup d'un ultimatum de l'ONU le mettant en demeure d'évacuer le Koweït avant le 15 janvier sous peine de s'exposer à une intervention militaire.

Deux jours après l'expiration de l'ultimatum, soit les 17 et 18 janvier, les ministres de l'Union de l'Europe

occidentale (UEO) se réuniront à Paris, a-t-on appris hier.

« La détermination des Européens reste inchangée dans la phase cruciale que nous abordons », a déclaré le ministre français des Affaires étrangères Roland Dumas, à l'issue d'une session ministérielle de l'UEO dans la capitale française.

L'émir du Koweït en exil, Cheikh Jaber al Ahmed al Sabah, a demandé de son côté à la communauté internationale de maintenir la pression sur l'Irak jusqu'à son retrait de l'émirat.

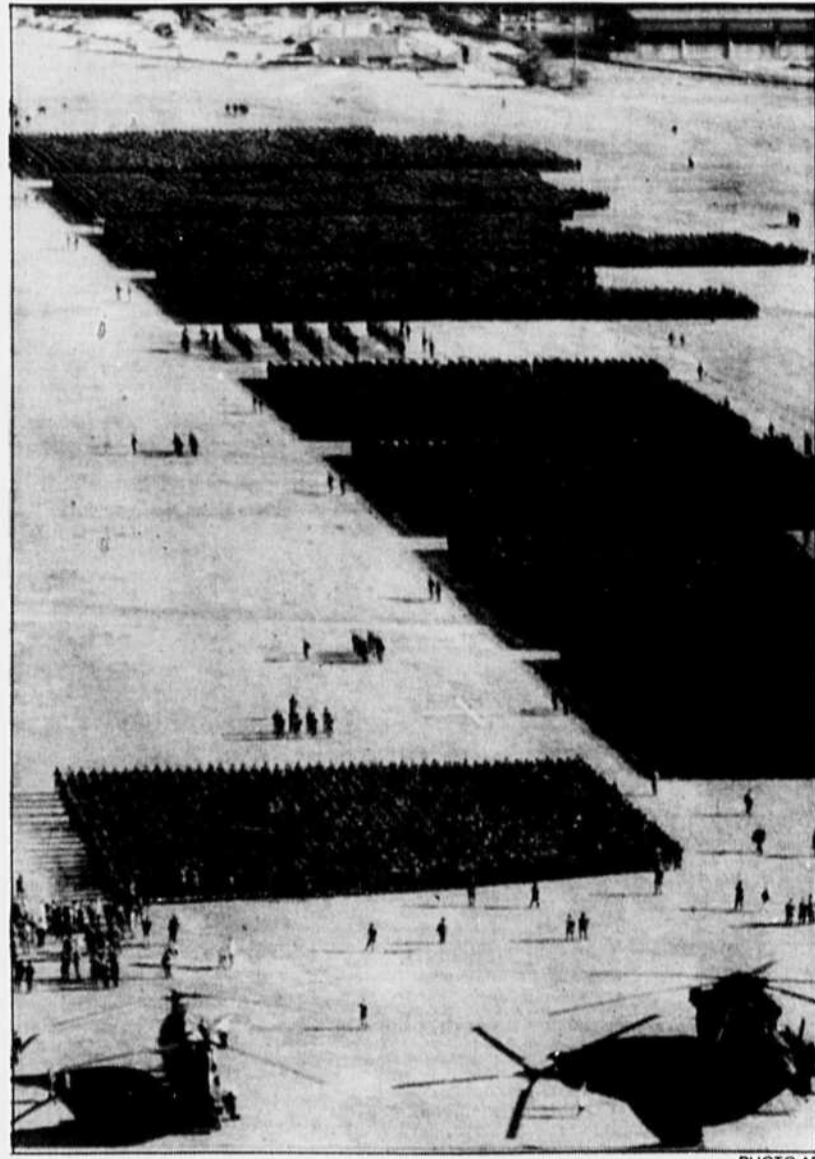
« Nous exhortons tous les pays du monde à faire preuve de davantage de solidarité et à se dresser contre le despotisme sous toutes ses formes », déclare l'émir dans un discours que devait diffuser hier la télévision saoudienne.

Enfin, les États-Unis estiment qu'environ 400 de leurs ressortissants en Irak et au Koweït choisiraient d'y rester, a déclaré hier le porte-parole du département d'État Richard Boucher.

Tous ceux qui le souhaitent, a-t-il ajouté, pourront emprunter un vol à destination des États-Unis prévu aujourd'hui.

« Le total général des Américains est d'environ 550 à 600, mais j'attire tout de suite votre attention sur le fait que beaucoup d'entre eux sont peut-être des gens qui veulent rester, qui ont une famille souhaitant qu'ils restent, et le nombre de ceux qui doivent toujours partir est probablement nettement inférieur », a-t-il dit.

Sur les 400 Américains susceptibles de rester en Irak et au Koweït, beaucoup font partie de familles non-américaines, et ce sont souvent des enfants, a-t-il expliqué. Ils ont eu la possibilité de quitter la région lors d'évacuations précédentes, mais ont préféré ne pas bouger.



Quelque 24 000 Marines américains se sont rassemblés hier à Camp Lejeune, en Caroline du Nord, avant de partir pour l'Arabie saoudite.

## EN BREF...

## Bush signe

WASHINGTON (AFP) — Le président George Bush a signé hier les instruments de ratification de deux traités sur la limitation des essais nucléaires dont les protocoles de vérification avaient été signés au sommet américano-soviétique de Washington en juin dernier. Dans un communiqué, M. Bush a exprimé l'espoir que l'entrée en vigueur de ces traités, ratifiés par le Sénat et qui limitent à 150 kilotonnes la puissance des essais nucléaires souterrains, conduiront à des progrès encore plus grands dans le contrôle des armements et de la sécurité mondiales. Le premier traité, dit « du seul », porte sur les essais militaires (TTBT) et avait été signé en 1974. Le second, qui concerne les explosions nucléaires à des fins pacifiques (PNET), avait été signé en 1976. Ces traités n'avaient jamais été ratifiés avant cette année par le Sénat américain faute de mesures de vérification suffisantes. Les États-Unis et l'URSS ont négocié entre 1986 et 1990 de nouveaux protocoles de vérification qui ont été signés le 1er juin dernier au sommet de Washington.

## Code d'éthique

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Les onze candidats aux élections présidentielles du 16 décembre prochain et le Conseil électoral provisoire (CEP) ont signé un code d'éthique électoral basé sur le respect mutuel, a annoncé hier un communiqué du CEP. En vertu de ce code, les onze candidats se sont engagés à respecter les opinions de leurs concurrents, à ne répondre aux idées de leurs rivaux qu'avec d'autres idées et à sensibiliser leurs militants au respect de l'adversaire. Ils enjoindront également leurs sympathisants de ne pas porter pendant les manifestations publiques d'armes blanches ou à feu, d'objets contondants, des batons et des pierres. La campagne électorale, qui avait été marquée ces dernières semaines par le calme à été ensanglantée, pour la première fois, mercredi dernier par un attentat à la grenade, à Pétionville (banlieue sud de la capitale) qui a fait 7 morts et 52 blessés à l'issue d'un meeting du père Jean-Bertrand Aristide, un des favoris de ces élections.

## Nouveau président

BONN (AFP) — La principale force d'opposition au chancelier allemand Helmut Kohl, le SPD (Parti social-démocrate), a mis fin hier à une semaine de crise en désignant à sa présidence Bjoern Engholm, un homme de centre-gauche de 51 ans qui se veut un rassembleur. Réuni hier à Bonn, le présidium du parti l'a nommé à l'unanimité comme unique candidat pour l'élection qui aura lieu lors du prochain congrès prévu en mai à Brême. Il sera le cinquième président du SPD depuis la guerre.

## Réintégration

JERUSALEM (Reuter) — La direction du *Jerusalem Post* a annoncé hier le retour au travail de 26 journalistes, qui s'étaient mis en grève le 3 décembre pour protester contre le remplacement de leur convention collective par des contrats individuels. Les grévistes ont déclaré avoir mis fin à leur mouvement sur injonction du tribunal du travail, qui statuera ultérieurement sur la décision de la direction concernant les contrats. Yehuda Levy, président et éditeur du journal, a déclaré qu'une quarantaine d'autres employés ne seraient pas réintégrés.

## Milosevic est élu président de Serbie

BELGRADE (Reuter) — Les premiers résultats des élections de dimanche en Serbie donnent le président serbe, Slobodan Milosevic, et les communistes au pouvoir dans cette république yougoslave, vainqueurs de ce scrutin régional.

Des responsables des opérations électorales ont déclaré hier que les premiers résultats créditaient Slobodan Milosevic d'environ 66 % des suffrages dans la course à la présidence, et que les communistes étaient en tête des élections législatives.

L'opposition a pour sa part affirmé que, selon ses propres chiffres, les communistes, rebaptisés socialistes cette année, avaient remporté 85 des 165 sièges du Parlement pour lesquels les résultats sont disponibles.

D'après ces mêmes chiffres, Slobodan Milosevic bat à plates couture le candidat de l'opposition à la présidence de la plus grande des républiques yougoslaves, Vuk Draskovic, membre du Mouvement de renouveau serbe (MRS).

Cinq partis serbes d'opposition, parmi lesquels le MRS, ont annoncé lors d'une conférence de presse qu'ils se présenteraient au deuxième tour des élections sous la forme d'une coalition.

Vuk Draskovic a déclaré qu'il s'agissait d'une journée noire pour la Serbie et que de nombreux électeurs avaient voté communiste par peur.

Par ailleurs, l'agence de presse yougoslave Tanjug, qui cite des résultats provisoires, rapporte que les communistes sont aussi en tête des élections législatives parlementaires et présidentielles du Monténégro, qui ont aussi eu lieu dimanche. Avec 600 000 habitants, le Monténégro est la plus petite des républiques yougoslaves.

« Pour le moment, cela ressemble à une catastrophe », a déclaré Jovan Vukelic, porte-parole du Parti démocratique (opposition modérée).

Ces élections libres, les premières en Serbie et au Monténégro depuis la Seconde Guerre mondiale, sont cruciales pour l'avenir de la fédération yougoslave, dont les quatre autres républiques — Croatie, Slovénie, Bosnie-Herzégovine et Macédoine — ont évincé les communistes du pouvoir lors de précédents scrutins.

Les six républiques se préparent à des négociations pour tenter d'empêcher un éclatement de la Yougoslavie, en proie à de graves difficultés économiques et à de farouches querelles interethniques.

Une victoire communiste en Serbie pourrait encourager la Slovénie et la Croatie, deux républiques relativement propres, à mettre à exécution leurs menaces de sécession, estime-t-on dans les milieux diplomatiques.

La Serbie a été la république la plus lente à se lancer dans des réformes démocratiques. Slovénie et Croatie s'opposent d'autre part à la volonté des communistes de maintenir un pouvoir centralisé fort en Yougoslavie.

Un diplomate a déclaré qu'il était encore trop tôt pour dire si les communistes rallieraient plus de la moitié des suffrages en Serbie, ce qui leur sera probablement nécessaire pour battre une opposition coalisée.

## Tyminski devra rester en Pologne

d'après AFP et Reuter

VARSOVIE — Quelques heures après sa défaite au second tour de l'élection présidentielle polonaise, la justice a interdit à l'homme d'affaires Stanislaw Tyminski, établi au Canada, de quitter la Pologne, où il est poursuivi pour diffamation envers le premier ministre Tadeusz Mazowiecki.

M. Tyminski avait pris, à la date de demain, deux billets d'avion pour lui-même et sa femme Graciela, à destination de Toronto, via Londres, a affirmé l'agence PAP.

L'homme d'affaires à la triple nationalité polonaise, canadienne et péruvienne, a accepté de se rendre le 17 décembre au tribunal de Nowy Sacz, a-t-on appris au tribunal, contacté par téléphone par l'AFP.

Personnage très controversé en Pologne, Stan Tyminski, 42 ans, qui avait battu M. Mazowiecki au premier tour, le 25 novembre, avait provoqué un scandale en accusant le chef du gouvernement de « trahir la nation » en bradant à l'étranger les entreprises nationales.

Lech Walesa, qui considérait que la présence de ce rival inattendu au

second tour de l'élection était « une insulte pour la Pologne », avait déclaré que s'il était élu, il ne laisserait pas M. Tyminski quitter le pays, car il « devait rendre compte de tout le mal qu'il a fait à la Pologne ».

Le passé obscur de l'homme d'affaires, qui a quitté son pays il y a 21 ans, a alimenté les accusations selon lesquelles il était entouré d'anciens agents de la police politique (SB) et soutenu par la nomenklatura communiste.

Le parquet général de Pologne a interdit au candidat indépendant de quitter le territoire polonais, a indiqué hier le porte-parole du procureur général, M. Andrzej Cubala. La justice veut en effet entendre M. Tyminski dans le cadre de l'enquête ouverte par le procureur de la voïvodie de Nowy Sacz (sud), après ses accusations de trahison, faites le 17 novembre à Zakopane.

M. Tyminski avait affirmé que M. Mazowiecki avait « trahi la nation », affirmant que des « entreprises d'une très grande valeur étaient vendues au capital étranger pour un vingtième de leur valeur ». Il avait alors ajouté qu'il en présenterait les preuves à la télévision, ce qu'il fit le len-

demain. Il s'avéra toutefois que l'homme d'affaires avait confondu, sur un document officiel qu'il présentait comme confidentiel, les prix de vente d'entreprises avec leur chiffre d'affaires.

Par ailleurs, Lech Walesa, élu dimanche à la présidence de la Pologne avec une écrasante majorité de 74 % des voix contre 26 % à Stanislaw Tyminski, a célébré sa victoire, hier, dans son fief de Gdansk.

Le nouveau chef de l'État a consacré sa première visite aux chantiers navals où il a longtemps travaillé comme électricien.

« J'y retournerai aussi souvent que possible. Je ferai tout pour que vous puissiez vivre mieux », a-t-il dit aux ouvriers qui étaient venus l'acclamer.

Aujourd'hui, Lech Walesa ira à Czesochova, dans le sud de la Pologne, pour se recueillir devant la Vierge noire, dont l'image ne l'a jamais quitté au cours des dix années de lutte de Solidarité contre le pouvoir communiste.

Fort de sa victoire, Lech Walesa a tendu la main dimanche à ses anciens camarades de Solidarité qui

avaient fait campagne en faveur du premier ministre démissionnaire Tadeusz Mazowiecki et les a invités à la réconciliation.

« Allons de l'avant ensemble sans tenir compte de nos divergences », a-t-il dit. « Il y a beaucoup à faire, beaucoup de dégâts à réparer et de nombreuses affaires à régler ».

Le journaliste Adam Michnik, qui avait dénoncé les penchants dictatoriaux et l'incompétence de Lech Walesa, a écrit hier un éditorial très élogieux à l'égard du nouveau président, saluant ses qualités d'homme politique et son prix Nobel de la paix.

« Désormais, nous serons soit des critiques loyaux soit des partisans de la politique du président », écrit-il dans les colonnes du quotidien *Gazeta Wyborca*.

La communauté internationale a salué la victoire du dirigeant de Solidarité.

« J'espère que des relations amicales et de bon voisinage vont se développer entre l'URSS et la Pologne dans l'intérêt des deux nations et de la construction d'une nouvelle Europe », a déclaré Mikhaïl Gorbatchev dans un télégramme de félicitation.

## Gorbatchev estime que les nationalistes sont le pire danger

MOSCOU (Reuter) — Le président Mikhaïl Gorbatchev a déclaré hier que les nationalistes constituaient le pire danger qui puisse menacer l'Union soviétique.

À l'ouverture d'un plénum au cours duquel le Parti communiste soviétique va tenter de sauvegarder son emprise sur le pouvoir, le secrétaire général a invité les membres du Parti à enrayer la montée des nationalismes qui, en un an, ont pris le contrôle de six des quinze républiques de l'Union.

Le discours, reproduit par l'agence Tass, est l'un des plus incisifs que Mikhaïl Gorbatchev ait prononcé sur les séparatistes, qu'il a accusés de poursuivre leurs propres objectifs sans se soucier des souhaits réels de la population.

Les détracteurs du président soviétique lui reprochent de mal comprendre le problème nationaliste et ils rappellent que son dernier voyage à l'intérieur du pays remonte à près d'un an.

Mikhaïl Gorbatchev avait à cette occasion tourné en dérision les intellectuels lituanis favorables à l'indépendance. Il avait tenté de les convaincre que le sort de la Lituanie serait financièrement plus enviable si elle restait dans le giron soviétique.

Dans son discours au plénum, il a reproché à de nombreux communistes d'avoir capitulé face aux nationalistes, et qu'ils devaient regrouper leurs forces et oeuvrer avec « toutes les factions et groupes au sein des instances élues ».

« Ils doivent échanger des idées (...) mettre au point une ligne générale pour créer un large mouvement démocratique en faveur du maintien et du renouvellement de l'union », a-t-il dit.

Mikhaïl Gorbatchev souhaite que les 15 républiques signent un nouveau traité de l'Union redéfinissant leurs relations avec le pouvoir central, mais la plupart d'entre elles ont formulé des objections, tandis que quatre au moins lui opposaient un refus pur et simple.

Il a réaffirmé que les républiques souhaitaient faire sécession devant respecter une loi prévoyant l'organisation d'un référendum et la prise en compte des intérêts des minorités.

Par ailleurs, Mikhaïl Gorbatchev a rejoint hier Lech Walesa, Andreï Sakharov et les présidents américains Theodore Roosevelt et Woodrow Wilson dans le club très fermé des lauréats du prix Nobel de la paix qui n'ont pas fait le voyage d'Oslo pour recevoir leur récompense.

Retenu à Moscou par la crise économique et politique que traverse son pays, le président soviétique s'est fait représenter par Anatoli Kovalev, vice-ministre des Affaires étrangères.

Ce dernier a reçu en son nom une médaille en or, un diplôme et un chèque de quatre millions de couronnes suédoises (715 000 \$) au cours de la traditionnelle cérémonie organisée à l'Hôtel de ville d'Oslo.

Dans un message lu par son représentant, le premier chef d'État communiste à recevoir le prix Nobel de la paix a souligné que le monde restait confronté à la menace d'agression et du totalitarisme.

Évoquant « une unique opportunité pour voir (prévaloir) la raison et la logique de paix » dans le monde en 1990, il a déploré la persistance de « très graves menaces » et dénoncé des « intentions agressives et traditions totalitaires ».

## La guérilla colombienne déclare la guerre au gouvernement

BOGOTA (AFP) — Le principal mouvement de guérilla colombien, les FARC (Forces armées révolutionnaires colombiennes, marxistes) ont répondu hier par une véritable déclaration de guerre à l'occupation la veille de leur quartier général de « Casa Verde » par l'armée colombienne.

« Nous estimons que le gouvernement de Gaviria considère comme annulées les possibilités de solutions négociées et que lui seul doit en assumer la responsabilité », ont indiqué les FARC dans un message transmis à la radio privée Caracol.

Dans leur message, les FARC indiquent que les chefs guérilleros et surtout le légendaire Manuel Marulanda Velez, ont pu échapper à l'attaque et sont sains et saufs. Elles ne reconnaissent la mort que de cinq guérilleros et affirment que 13 soldats ont été tués et 15 autres blessés.

Dimanche, le jour même des élections à l'Assemblée constituante, l'armée avait lancé une attaque sans précédent en quelque 30 ans de lutte anti-guérilla contre « Casa Verde », le quartier général situé dans une région montagneuse à quelque 200 km à l'est de Bogota. Reputé imprenable, « Casa Verde » était devenu le symbole de la puissance des FARC.

Après sept heures de violents combats qui ont fait 11 tués dans les rangs des militaires et, selon certaines sources, 40 morts parmi les guérilleros, l'armée colombienne a réussi à triompher du mythe.

« Ce gouvernement, indiquent les FARC dans leur message, a gâché la grande chance que lui offrait le pays de faire de l'Assemblée constituante le théâtre de la paix. Les sectarismes ont provoqué la plus grande abs-

tentation de ces dernières années et la reprise d'une guerre grave pour le pays ».

On ignore si l'armée colombienne a pris seule l'initiative d'attaquer précisément le jour des élections à la Constituante ou si elle a reçu pour la faire l'accord du gouvernement.

Dans une allocution dimanche soir, après la clôture du scrutin, le président Gaviria n'a pas fait de commentaire direct sur cette opération indiquant toutefois, incidemment, que « les Forces armées, dans l'accomplissement de leur devoir, continuent d'être présentes sur tout le territoire national pour la défense des institutions ».

Par ailleurs, l'ancien mouvement de guérilla M-19 obtiendrait 19 sièges sur les 70 que comptera l'Assemblée constituante, chargée de modifier la Constitution qui date de 1886. Le M-19, qui dirige l'ex-guérillero Antonio Navarro dépasse le Parti conservateur qui aurait 11 sièges seulement.

La Colombie ainsi rompt avec le bipartisme qui régissait jusqu'ici la vie politique du pays.

Le Parti Libéral, au pouvoir, recueillera 23 sièges, après avoir présenté quelque 36 listes indépendantes.

Les autres sièges reviendraient à des petites formations, celle de Misa Patrana (droite, 9), le Mouvement d'Union Cristiana (évangélique, 2), l'Union patriotique (gauche, deux), les Indigènes (2) et les étudiants (1). Le dernier siège pourrait être attribué au mouvement Regina 11.

L'Assemblée nationale Constituante délibérera entre le 5 février et le 4 juillet de l'année prochaine.

ROLEX DATEJUST

Bijouterie GAMBARD AGENT OFFICIEL ROLEX

ROLEX

VENTE ET SERVICE TECHNIQUE

630-A CATHCART MONTREAL, CENTRE-VILLE 866-3876

## ÉDITORIAL

# La Pologne se rallie à Walesa

DE SON HUMBLE maison de Gdansk jusqu'au palais présidentiel du Belvédère où l'amène l'élection de dimanche, l'histoire de Lech Walesa, le nouveau chef de l'État polonais, aura été l'une des plus fascinantes de la décennie qui a vu se désagréger, à l'Est, les régimes communistes et oppresseurs. Après la dure campagne présidentielle, l'image de M. Walesa n'est plus celle, romantique, du modeste ouvrier mué en pur libérateur puis en prix Nobel de la Paix. On a vu surgir les zones d'ombre, le populisme et la démagogie, l'autoritarisme aussi, chez l'ancien électricien qui avait pourtant su inspirer, en 1980, un admirable mouvement de masse, qui ne devait rien à la manipulation. La normalisation est telle, en Pologne, qu'elle n'épargne même pas les héros.

De partout on célèbre tout de même sa victoire comme le symbole de la déroute totale de l'ancien régime. Le premier scrutin entièrement libre depuis quarante ans, en Pologne, a vu succéder au général-président Wojciech Jaruzelski, auteur de la loi martiale de 1981 et dernière figure de proue du communisme, celui-là même qu'il avait durement réprimé, le Lech Walesa du mouvement Solidarité. L'image est puissante, même si elle est, au fond, redondante. Le général avait lui-même tiré sa révérence, et c'est aux élections parlementaires semi-libres de juin 1989 que la Pologne profonde avait massivement répudié le régime communiste, et éliminé toute velléité de son retour même si quelques ministres communistes avaient survécu un temps au sein du nouveau gouvernement.

L'élection de dimanche aurait dû permettre aux Polonais de débattre sérieusement de l'après-communisme, et c'est ainsi qu'elle s'était enclenchée l'été dernier, six mois après la « thérapie de choc » des réformes économiques entreprises par le gouvernement du premier ministre Tadeusz Mazowiecki, ancien allié de Walesa au sein de Solidarité. La scission survenue au sein du mouvement à propos du rythme des réformes avait mené les deux hommes à s'affronter pour la présidence, Walesa s'opposant farouchement à l'étapisme du premier ministre, qui procédait en douceur au programme de privatisations et refusait de « purger » immédiatement l'appareil d'État de tous les survivants de l'ancien régime. Mais ce débat, malgré les apparences, n'a pas vraiment eu lieu.

La campagne électorale a été détournée de sa fin par un curieux accident de parcours qui aura permis à Walesa, en bout de course, de se faire élire massivement, avec 75 % des voix, sans avoir la confiance massive du peuple. Le bizarre succès du candidat canado-péruvien-polonais Stanislas Tyminski, au premier tour de scrutin, éliminait d'entrée de jeu le premier ministre Mazowiecki, qui se retrouvait avec un humilant 18 % des suffrages, contre 21 % à Tyminski et 40 % à Walesa. Les voix que ralliait Tyminski, jeunes et rurales, étaient aussi celles de la confusion des plus pauvres et des plus inquiets devant un programme de réformes qui confortait la communauté internationale, guérisseuse de l'économie polonaise de ses pires

*En Pologne, les vraies options démocratiques restent encore à venir*

maux dont l'inflation et les pénuries, mais faisait monter le chômage et diminuait le niveau de vie.

On a eu beau se scandaliser du succès du douteux Tyminski, il était facile à comprendre : à l'avant-garde des révolutions en Europe de l'Est, la Pologne souffre encore, dans l'attente de la terre promise, des supposés mirabolants bénéfices de « l'économie de marché ». Le premier démagogue venu, celui-ci de Toronto, pouvait faire un malheur. On l'a vu au deuxième tour de scrutin, sa séduction est restée limitée et il a plafonné là où le premier tour l'avait mené. Walesa a fait le plein, tout naturellement, de l'ensemble des voix qui étaient allées d'abord aux autres opposants. En ce sens, sa victoire n'est pas écrasante, elle est froidement logique. C'est un ralliement sans plus, dont atteste aussi le faible taux de participation au vote, qui a atteint 55 % des électeurs inscrits.

Le débat a été clownesque au second tour, et toutes les contradictions ou nage Walesa sont restées entières. L'homme qui a fait gagner les syndicats indépendants contre l'État, et qui a inspiré les formules d'autogestion ouvrière à l'aube des années quatre-vingt, a été porté au pouvoir par un mouvement qui

veut amender la Constitution pour accroître les pouvoirs présidentiels jusqu'au gouvernement par décrets s'il le faut. L'homme qui se scandalisait de l'augmentation récente du chômage, cortège obligé des privatisations, veut accélérer le rythme de ces privatisations et compte parmi ses plus sûrs alliés les nouvelles étoiles du « capitalisme » polonais qui ne se gênent pas pour attendre de lui, publiquement, qu'il mate l'inévitable révolte des travailleurs devant la diminution de leur niveau de vie. L'homme qui a délogé la faucille et le marteau se vante désormais de pouvoir gouverner « à la hache » et ses méthodes électorales, tout comme son discours échevelé, sont typiques des droites qui surgissent en période de difficultés économiques et de désorientation des nations. Du « peronisme » à la polonaise, dit la classe intellectuelle, amèrement déçue et surtout très inquiète, qui appuyait le candidat Mazowiecki.

Si les perspectives électorales s'arrêtaient là, c'est en effet ce qu'il faudrait craindre tant la rhétorique de « l'homme fort » monte à la tête de l'entourage de Walesa. Mais la Pologne se prépare aussi à des élections parlementaires qui seront totalement libres cette fois. (Celles de 1989 ne l'avaient été que pour les sièges du nouveau Sénat et pour les tiers des sièges de la Chambre législative, dont 65 % des places restaient réservées aux communistes.) La réconciliation des factions ennemies du mouvement Solidarité est peu probable, malgré l'appel que lance aujourd'hui Walesa. Et elle n'est sans doute pas souhaitable. Car cette scission, c'est aussi le signe du pluralisme, nécessaire, de l'émergence d'options véritables pour la Pologne démocratique.

Si les législatives ont lieu au printemps comme prévu, on verra peut-être s'affronter de véritables partis, une gauche social-démocrate et une droite populiste, qui reprendront le débat là où l'épisode Tyminski l'a fait dévier. D'ici là, le nouveau président calmera peut-être ses ardeurs, car son instinct politique reste sûr, derrière la flamboyance publique. Dès son discours de victoire, il admettait qu'une importante partie de la Pologne, et la plus pauvre, n'a pas plus confiance en lui qu'aux institutions polonaises, même réformées désormais. Et la confiance, c'est la clé de la transition, déjà terriblement difficile, vers une Pologne vivable.

LISE BISSONNETTE



André Patry

## La Turquie devant l'Europe

PRÉSENTE en Europe depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, la Turquie n'avait pu être admise dans le concert des nations européennes qu'à l'occasion du traité de Paris de mars 1856 qui venait mettre fin à la guerre de Crimée. Bien qu'elle fût au nombre des vainqueurs dans ce conflit qui avait abouti à la capitulation de la Russie, elle avait dû prendre l'engagement envers ses alliés de respecter ses minorités ethniques et religieuses désormais habilitées à jour des mêmes droits que ses sujets musulmans.

Étroitement associée aujourd'hui à ce qu'on appelle l'Occident et membre de plusieurs institutions d'origine européenne (dont l'OCDE et le Conseil de l'Europe), la Turquie, malgré sa solidarité politique avec le monde chrétien, éprouve de nouvelles difficultés devant son désir de franchir la dernière étape qui fera d'elle une partie intégrante de l'Europe communautaire. Tout comme lors du traité de Paris de 1856 et du congrès de Berlin de 1878, les États dont elle souhaite partager les objectifs et la destinée veulent lui imposer, plus ou moins ouvertement, des conditions d'admission dans le club sélect des Douze impliquant de sa part des concessions majeures parfois lourdes de conséquences.

Dès l'avènement de la République en 1923, la Turquie s'attache obstinément à l'Europe. Elle obéit à un chef déterminé qui l'a sauvée d'une paix humiliante : Kémal Atatürk. Sous l'égide de ce grand leader qui veut créer un État national et laïc, la Turquie s'engage résolument dans la modernisation : abolition du califat, dissolution des confréries religieuses, suppression de l'enseignement coranique, interdiction de la polygamie, libération de la femme, adoption d'un Code civil d'inspiration suisse, italienne et allemande.

Depuis le relèvement de l'Europe occidentale et la prise de conscience par les Européens de leur héritage et de leurs intérêts communs, la Turquie ne cesse de leur rappeler qu'elle s'identifie à leurs valeurs et qu'elle désire partager loyalement leur avenir. Dès 1959, soit peu de temps après l'entrée en vigueur du traité de Rome, la Turquie demande son adhésion à la communauté naissante. Un premier accord est conclu en 1963. Il prévoit notamment la libre circulation des travailleurs turcs, droit auquel Ankara est pleinement admissible depuis quatre ans. En avril 1987, la Turquie sollicite sa participation à part entière à la Communauté européenne. En décembre 1989, la commission de la CEE donne un avis de rejet et, en janvier 1990, le Conseil des ministres endorse cet avis, tout en proposant l'accélération des négociations en vue d'une union douanière entre la Turquie et l'Europe des Douze.

OFFICIELLEMENT, le rejet de la requête turque s'explique par la décision de n'admettre aucun nouveau membre avant l'entrée en vigueur de l'Acte unique de 1992 et l'intégration complète dans la communauté de ses membres les plus récents : l'Espagne et le Portugal. En fait, un ensemble de réalités jouent contre les intérêts turcs et semblent appelés à retarder l'entrée de ce pays dans l'Europe communautaire. Les unes sont d'ordre économique et social, les autres d'ordre culturel. En outre, des facteurs relevant de la politique étrangère d'Ankara influent, d'une manière négative, sur la candidature turque.

Malgré les progrès considérables réalisés depuis une dizaine d'années dans les domaines de l'infrastructure, de l'industrialisation et des services financiers — Istanbul est depuis quatre ans le siège d'une bourse dynamique — la Turquie, toujours partagée entre deux régions inégalement développées, reste un pays pauvre avec un revenu par tête inférieur à celui du Portugal, le moins riche des États de la CEE. Son accroissement démographique (2,5 % par an), nettement supérieur à celui des pays de l'Europe occidentale, lui accorde actuellement quant au nombre d'habitants la même place que la France. Selon les prévisions, la population de la Turquie atteindra les 70 millions en l'an 2000. Cette poussée, qui entrave l'enrichissement du pays, rend compte de l'existence de quelques millions de travailleurs turcs en Europe occidentale et plus particulièrement en Allemagne où leur présence soulève des problèmes parmi lesquels figure maintenant celui de

la main-d'oeuvre mise en chômage par la réunification. Ces travailleurs sont musulmans et, en dépit des grandes qualités qu'on leur reconnaît, ils ne cherchent pas autant l'intégration que les immigrés en provenance des pays voisins. Ils viennent pourtant d'un État adepte de la laïcité. Mais celle-ci est de plus en plus grignotée dans leur patrie.

Depuis la fin de la dernière guerre, on assiste en effet en Turquie à un retour aux signes extérieurs de l'islam. Celui-ci, qui n'avait jamais vraiment cessé d'être un composant de l'identité turque, s'affirme de plus en plus dans la vie publique. Rétabli en 1949 dans les écoles primaires et secondaires, l'enseignement musulman est devenu obligatoire pour tous en 1983; et il y a maintenant des centaines d'écoles pour la formation des imams. Les manifestations favorables à la réhabilitation de l'islam se multiplient, ce qui faisait dire au professeur Mouammar Aksoy, quelques semaines avant son assassinat en février 1990, que jamais la Turquie n'avait été autant menacée par l'intégrisme.



La Turquie est un membre influent de la Conférence islamique qui a établi chez elle l'une de ses institutions les plus importantes. En 1984, le président Eyren s'est rendu en visite à La Mecque; et son successeur actuel, le président actuel, Turgut Ozal, est un musulman pratiquant.

L'EXAMEN DES FAITS ne laisse aucun doute : l'islam regagne lentement, mais sûrement, une partie du terrain perdu sous le régime d'Atatürk. Ce retour aux valeurs religieuses, pour autant qu'il signifie un renforcement de l'intégrisme, soulève naturellement le problème — fondamental pour l'Europe occidentale — des droits de la personne tels qu'ils sont conçus dans la chrétienté contemporaine. Si la Turquie est toujours accusée de brimer ces droits, notamment à l'égard de la liberté d'association et d'expression, il faut bien reconnaître qu'elle a fait un progrès considérable au cours des dernières années pour se conformer aux règles du Conseil de l'Europe et des Nations unies dans le domaine humanitaire. Mais, en ce qui concerne les droits des minorités, le problème n'a guère évolué. L'attitude officielle envers les Kurdes n'a pas changé et elle reste pratiquement la même à l'égard de la question arménienne. Il est vrai que depuis plus d'un an les chercheurs ont librement accès aux archives turques pour tous les documents catalogués jusqu'en 1938, ce qui permettra sans doute de connaître la vérité quant au degré de participation du gouvernement lui-même au massacre des Arméniens. Mais les autorités actuelles refusent toujours d'endosser les événements de 1915 et de qualifier de génocide la tragédie arménienne, craignant probablement que pareille admission ne les expose à des réclamations pécuniaires et territoriales impossibles à satisfaire.

Reste, sur le plan international, la difficile coexistence avec la Grèce. Malgré l'accord de coopération bilatérale conclu en janvier 1988 dans la ville suisse de Davos, Grecs et Turcs continuent de s'affronter au sujet des eaux de la mer Égée et de la présence de soldats turcs à Chypre dont une partie s'est déclarée indépendante avec l'assentiment d'Ankara. La Grèce s'oppose systématiquement à l'entrée de la Turquie dans la Communauté européenne et à toute aide financière à ce pays.

Présente en Europe depuis plus de six siècles, la Turquie y a laissé une forte empreinte, comme l'attestent ces millions d'Européens musulmans qui sont les descendants de chrétiens convertis à l'islam sous les Ottomans. C'est pourquoi, consciente du rôle qu'elle a joué sur le Vieux Continent et décidée, malgré tout, à rester fidèle aux valeurs laïques, la Turquie veut sa place dans cette Europe qui la regarde toujours d'un oeil à la fois sympathique et méfiant.

## La sainte soeur grise

TOUTES LES FEMMES qui comme l'auteur de ces lignes, ont été longtemps l'élève des « Soeurs grises », doivent se souvenir avec attendrissement des prières qu'elles ont faites, à l'instigation des infatigables « mères », pour que Rome accepte de béatifier Marguerite d'Youville, en 1959, et aussitôt après pour qu'elle consente à sa canonisation, chose faite depuis dimanche. Les enseignements tirés de la vie de la fondatrice de la Congrégation des Soeurs de la Charité, et sa figure ferme et un peu distante, dominaient régulièrement lectures et rituels des écoles et couvents. Mère d'Youville était sainte, cela allait de soi pour nous qui étions conviées à admirer cette existence remplie d'embûches, où la charité concrète et constante valait bien tous les mysticismes que d'autres valorisaient plus. Mais le Vatican mettait du temps à s'en convaincre.

La lenteur de Rome aura eu son avantage. La pompe qui a marqué cette canonisation, le rang encore trop modeste que l'Église a laissé aux Soeurs grises venues participer aux célébrations, ont mis en relief, par contraste, la radicale

modernité des vertus qu'incarne cette communauté : l'humilité, la charité, le service.

Dans un Québec qui, après des décades de rattrapage et de croissance, redécouvre avec inquiétude la persistance de la pauvreté, de la misère, de terribles isolements individuels, les vertus originelles des Soeurs grises reprennent tout leur sens. Marguerite d'Youville avait fondé sa congrégation pour recueillir les plus démunis, c'est une oeuvre qui n'aura pas de fin.

Avec le recul, les Soeurs grises nous apparaissent sous un nouveau jour. Au temps de l'Église qui transcendait la société civile, les Soeurs de la Charité ne se situaient pas très haut dans les gradins. Tout comme leur fondatrice, elles étaient souvent en butte à la médisance (on les disait immensément riches et surtout portées à thésauriser) et encore plus au mépris. On les trouvait plus souvent dans les écoles publiques que dans les collèges classiques, dans les hôpitaux et les missions étrangères plutôt que dans les cercles d'études de la bonne société. Elles recrutaient chez les familles de classe très moyenne ou in-

férieure, et si elles ne dispensaient pas les « lumières » comme certaines grandes congrégations enseignantes, elles nous mettaient régulièrement sous les yeux des exemples d'abnégation et d'effacement que la vie emportait sans bruit. À peine, justement, savions-nous les distinguer.

Il y en eut des milliers, et si la saignée fut forte chez les Soeurs grises comme ailleurs au tournant de la Révolution tranquille, elles étaient mieux disposées à résister à la disparition. Des écoles, elles sont passées vers des oeuvres plus caritatives encore, l'accueil des femmes abusées, le travail auprès des itinérants et des alcooliques, la création de milieux de vie pour les plus abandonnés d'entre nous. Et elles sont toujours présentes sur trois continents. Elles sont ce que l'Église institutionnelle compte encore de plus solide, de plus enraciné dans le sens de l'Évangile.

Quand l'Église le comprendra vraiment, elle ira au-delà de la canonisation d'une femme forte, qui se présente encore comme un prix de consolation, et se mettra à l'heure de l'égalité pour toutes. C'est cela aussi, la sainteté.

L.B.

## LETTRES AU DEVOIR

### Faudrait-il ajuster l'appareil ?

DEVONS-NOUS ajuster notre appareil ? Que signifie exactement cette décapitation du réseau français de Radio-Canada. Ottawa et notre société d'État ont probablement besoin, tous se devront d'en convenir, de certains rajustements budgétaires. Mais attention aux décisions à tendances suicidaires. Après Meech mais aussi pendant que la Commission B-C suit son cours, Ottawa réalise-t-il vraiment les conséquences de ces coupures ?

Pour avoir visité le Canada d'un océan à l'autre mais surtout pour avoir étudié à Regina, être demeuré à Toronto, avoir connu aussi bien des Français, des Acadiens que des Franco-Ontariens, je sais pertinemment que Radio-Canada français constitue pour tout francophone hors-Québec, au même titre que leur drapeau respectif, un symbole d'appartenance à une collectivité. Leur enlever leur télévision (Toronto et Moncton) ne fera que mettre davantage « en berne » leur sentiment d'appartenance, l'espoir d'être compris tels qu'ils sont, avec leurs distinctions.

Si le courage des décisions est souvent pour un gouvernement signe de rigueur et de fermeté, celui d'un rajustement, la tête haute avant qu'il ne soit trop tard, serait non pas signe de mollesse mais de sagesse et de maturité.

Martin Jolicœur  
Montréal, 5 décembre 1990

### Le discours des clercs et les femmes

JEUDI, le 6 décembre 1990. Depuis au moins dix jours, « on se souvient » de la tierce de 14 femmes de « Poly », comme on dit, sur la colline. 6 décembre 1990, le père Irénée Beau-bien, bon jésuite, sert aux lecteurs du DEVOIR un discours sur le « célibat chrétien ».

Triste illustration de l'enfermement dans lequel vivent les clercs de mon Église : prolonger innocemment une histoire de violence

### LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directrice  
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef et directeur de l'information  
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration  
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints  
Jean Francoeur, Albert Juneau, Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information  
Pierre Cayouette, Jacques Chabot, Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

et continuer ces discours enfermés et enfermants des coeurs et des corps, au nom de l'esprit d'un homme, Jésus, qu'on a appelé Christ; je l'imagine, ce Christ, aujourd'hui, aux côtés de ce clerc, honni par un groupe de femmes et d'hommes, dont je serais sans doute, nous disant que celles et ceux qui n'ont pas péché, lui jette la première pierre.

Après et difficile démarche du pardon. S'ils pouvaient, au moins, ces clercs, prendre conscience de l'enfermement dans lequel ce « sacré » célibat les a empoisonnés, qu'ils cessent, depuis le pouvoir de parler que nous leur laissons encore, de faire mourir et les esprits et les coeurs et les corps : les leurs et les corps des femmes. Le Jésus que les femmes appellent Christ est un être d'amour, d'ouverture et de relation ou il n'est pas.

Lise Bourcier  
étudiante au doctorat, théologie,  
Université de Montréal  
Montréal, 7 décembre 1990

### Peuple à genoux « râpés » ?

JE VOIS un peuple canadien français élisant à la tête du Canada une majorité de Québécois qui gouvernent un pays d'un océan à l'autre.

Je vois ces Québécois invités partout dans le monde et reçus comme des princes : ils marchent fiers et droits cachant bien leur genoux « râpés ».

Qui l'eut cru ?  
Marie Gervais  
Montréal, 4 décembre 1990